

TABLE DES MATIÈRES

Première partie

Le nouveau rôle des Régions dans la construction méditerranéenne	1
Origine et déroulement du projet	2
Une démarche volontariste commandée par l'urgence	2
Des politiques communautaires qui ne prennent pas suffisamment en compte les problématiques méditerranéennes	3
Des modes de gouvernance inadaptés à l'ampleur et à l'urgence des questions méditerranéennes	5
Les Régions comme nouveaux moteurs de la coopération en Méditerranée	8

Deuxième partie

Stratégie et plan d'action des Régions méditerranéennes	13
Vision stratégique	14
Les valeurs partagées pour une vision de l'espace Méditerranée	17
Des priorités pour l'action	18
Des projets prioritaires pour la Méditerranée	23

Annexe

29

Un espace fragmenté et hétérogène	30
Des déséquilibres dans la transformation des territoires à l'échelle du Bassin	32

Origine et déroulement du projet

Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu à Barcelone en novembre 2005 a marqué la volonté européenne de relancer le partenariat euro-méditerranéen dix ans après sa fondation.

Dans ce contexte, les autorités locales et notamment les Régions, réunies à l'initiative de la Generalitat de Catalogne avec le soutien de la CRPM, ont manifesté leur volonté forte de renforcer leurs liens pour une meilleure cohérence et une plus grande efficacité de leurs politiques méditerranéennes.

Les présidents de six Régions de l'Arc Latin, Andalousie, Catalogne, Piémont, Ligurie, Toscane et Latium, ont répondu positivement à la proposition de Michel Vauzelle, Président de la Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, de mettre en place un groupe de travail avec pour mission d'élaborer une stratégie commune et un plan d'action permettant de renforcer la place et le rôle des Régions dans la construction méditerranéenne.

Les Régions partenaires du projet ont souhaité, pour ce travail, s'appuyer sur leurs instituts méditerranéens auxquels elle ont demandé de s'associer pour mettre en commun leur expertise, proposer une stratégie commune et formuler un certain nombre de recommandations pour une coopération renforcée des Régions en Méditerranée

Ont donc contribué au groupe de travail :

- *Pour l'Andalousie* : la Fondation des Trois Cultures
- *Pour la Catalogne* : l'Institut Européen de la Méditerranée (IEMed)
- *Pour PACA* : l'Institut de la Méditerranée
- *Pour le Piémont* : l'Institut Paralleli
- *Pour la Toscane* : le Centre Robert Schuman d'Etudes Avancées de l'Institut Universitaire Européen et du réseau MAEM/MEMA
- *Pour le Latium* : le Cespi (Centro Studi di Politica Internazionale).

LA CRPM a été également associée à l'ensemble des travaux.

La coordination du groupe de travail était assurée par l'Institut de la Méditerranée.

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises :

- le 28 mai 2006 à Turin,
- le 4 juillet 2006 à Barcelone,
- le 18 septembre 2006 à Marseille.

Une réunion finale de présentation du plan d'action est prévue le 6 novembre 2006 à Marseille au cours de laquelle le Plan d'Action sera officiellement présenté.

La méthodologie retenue pour ce travail articulait trois types d'activités successives.

Les partenaires ont, dans un premier temps, souhaité s'accorder sur une vision commune concernant l'avenir du Bassin méditerranéen et les perspectives d'une coopération renforcée des Régions sur cet espace.

Ils ont ensuite procédé à la sélection d'un certain nombre de priorités stratégiques partagées par l'ensemble des Régions partenaires.

Enfin, ils ont identifié des projets concrets correspondant aux priorités stratégiques retenues et sur lesquelles les Régions étaient prêtes à s'engager et à coordonner leurs efforts.

Une démarche volontariste commandée par l'urgence

La volonté des Régions partenaires de renforcer leur place et leur rôle sur la scène méditerranéenne est guidée par un sentiment d'urgence.

Urgence, tout d'abord, face à la dégradation du contexte politique régional.

La guerre du Liban, déclanchée en juillet 2006, est venue rappeler aux Européens que la Méditerranée n'était pas un simple champ d'activités et d'échanges mais un espace traversé de tensions politiques exacerbées qui pouvait, à tout moment, déboucher sur un embrasement régional. Avec cette crise, le Moyen-Orient rappelle, s'il en était encore besoin, à l'Union Européenne, les conséquences pour sa propre stabilité de l'existence à ses portes d'un ensemble à la fois géopolitiquement instable et économiquement et socialement sous-développé.

Les Régions partenaires ressentent cette crise avec d'autant plus de désarroi qu'elles entretiennent avec les territoires concernés, et souvent de longue date, des relations d'amitié et de coopération. Un élément d'espoir, encore fragile, il est vrai, réside dans l'unité et la réactivité dont ont fait preuve les Européens pour mettre fin au conflit.

Urgence, face à une mondialisation qui s'impose en Méditerranée, avec son lot d'opportunités mais également de nouvelles formes de concurrence, de nouveaux défis et des risques de déstructuration pour des territoires encore mal préparés face à un choc de cette amplitude. Entrée avec retard en Méditerranée, la mondialisation y déploie actuellement tous ses effets en étendant à toutes les sociétés méditerranéennes ses logiques de croissance et d'innovation en même temps que de déstructuration sociale, culturelle, environnementale ou politique.

Urgence, enfin, face à un risque de dégradation irréversible de l'environnement en Méditerranée.

Plus que dans d'autres parties du monde, la protection de l'environnement revêt, en Méditerranée, un caractère très sensible. Si le patrimoine naturel méditerranéen a offert de grandes potentialités aux activités humaines, celles-ci le mettent en péril aujourd'hui. Dans nombre de Régions méditerranéennes, au sud comme au nord, le développement se fait par épuisement de la rente naturelle méditerranéenne. À terme, l'environnement peut y devenir une limite au développement économique et un véritable goulet d'étranglement.

Des politiques communautaires qui ne prennent pas suffisamment en compte les problématiques méditerranéennes

Jusqu'à présent, l'Europe et les États riverains de la Méditerranée ne se sont que faiblement appuyés sur les Régions pour conduire leur politique méditerranéenne. Dans le meilleur des cas, les Régions ont été sollicitées pour

apporter leur soutien à des politiques pour lesquelles elles n'avaient pas été consultées. Au pire, on leur a demandé de prendre en charge les dégâts collatéraux dus à l'absence de politique coordonnée au plan européen, comme c'est le cas pour l'immigration. Mais pour l'essentiel, les Régions, de même que les autres institutions locales, ont été cantonnées dans un rôle principalement réactif de mise en œuvre des politiques européennes à la préparation desquelles elles n'ont, le plus souvent, pas été associées.

Cette relative marginalisation des Régions européennes dans les politiques européennes et nationales a été jusqu'ici compensée par une politique de cohésion dont les Régions du sud de l'Europe ont fortement bénéficié. Mais cette « compensation » doit être nuancée par le fait que, sur toutes les autres grandes politiques européennes, qu'il s'agisse de la politique agricole commune, de la politique des transports ou de la politique de l'environnement, les priorités ont plutôt profité aux Régions du nord de l'Europe.

De même, la politique de recherche, axée sur des objectifs de comblement du fossé observé avec les États-Unis sur quelques grands domaines d'avenir (biotechnologies, nanotechnologies, énergies renouvelables,...), ont profité aux centres d'excellence existant dans ces domaines dont les Régions du nord de l'Europe étaient plus richement dotées.

Une politique agricole commune peu favorable à l'agriculture méditerranéenne

Près de la moitié du budget communautaire est dédié à la politique agricole commune. On considère, pourtant, que la Méditerranée est le parent pauvre de la PAC, qui favorise surtout le centre céréalier de l'Europe.

La réforme de la PAC de 2003 a bien introduit des éléments en principe favorables aux territoires méditerranéens. Le découplage entre les aides et le volume de production sera plus adapté aux structures de productions agricoles méditerranéennes. De même, la subordination des subventions au respect des normes en matière d'environnement, de sécurité alimentaire, de santé animale et végétale et de bien-être des animaux, devrait conforter une agriculture méditerranéenne de qualité.

Au regard de cette réforme, les Régions méditerranéennes restent, toutefois, désavantagées en raison :

- de leur structure de production,
- des choix de confier aux États (à l'exception de l'Italie) l'allocation du second pilier et des mesures d'accompagnement,
- de la taille des exploitations du Sud qui sont parfois sous le seuil d'éligibilité.

Une politique des transports atone en Méditerranée

Depuis trente ans, l'espace méditerranéen a vu augmenter la mobilité davantage que l'économie et la démographie, avec une domination de la route pour le transport terrestre et du trafic de transit pour le transport maritime. Un certain nombre d'axes risquent, pour cette raison et à un horizon d'une dizaine d'années, d'atteindre des niveaux proches de la saturation.

De fait, en Méditerranée, le problème des transports prend, aujourd'hui, la dimension d'une contrainte. Les chaînes montagneuses (Apennins, Alpes, Massif Central, Pyrénées, Atlas) fractionnent l'espace et sont des freins importants à l'écoulement des flux. Les réseaux terrestres sont, en conséquence, discontinus, peu cohérents et largement saturés, ce qui constitue un handicap par rapport à l'Europe du Nord qui est mieux équipée de ce point de vue. Les coûts de transports nord-sud ou est-ouest y sont, en conséquence, parmi les plus élevés au monde.

Cet espace ne dispose pas non plus d'un système organisé de voies d'eau comme celles qui jouent un rôle structurant dans les échanges de l'Europe Rhénane ou Danubienne. Le rôle que devrait jouer le ferroviaire s'en trouve accru mais on constate un retard notable en matière d'infrastructures dans ce domaine.

Ceci entraîne un basculement sur le mode routier qui présente, en matière d'environnement, des inconvénients d'autant plus importants que les réseaux sont concentrés dans des corridors du fait de la géographie fragmentée de l'espace.

La consolidation des réseaux de transports constitue donc un enjeu majeur pour la Méditerranée. Cette consolidation implique en

particulier le développement des liaisons est-ouest, à la fois transalpines, littorales, aériennes et maritimes. Cela implique le franchissement de barrières physiques alpines et pyrénéennes entre autres, sans négliger le nécessaire renforcement des communications entre les corridors littoraux et les zones de l'intérieur beaucoup moins accessibles.

Or, la politique européenne des transports n'a jamais été très favorable au développement des grands axes de transport en Méditerranée. Les mobilisations politiques et les grands investissements soutenus par la Commission Européenne sont toujours orientés vers le Nord. Ainsi, parmi les grands projets retenus par la Commission, la grande majorité intéresse l'Europe septentrionale. De même, les ports du Nord viennent capter une grande partie des trafics qui devraient géographiquement se reporter vers le Sud.

En outre, les États qui restent responsables des grandes infrastructures de transport appliquent des stratégies qui leur sont propres et qui ne font référence à la politique européenne que lorsque celle-ci sert leurs intérêts. À titre d'exemple, la liaison TGV entre Barcelone et Marseille ne sera pas achevée avant 2030 si est confirmée la faible priorité accordée du côté français à cette liaison. Il en est de même du tronçon Nice-Gênes dont la réalisation est encore très incertaine.

Cette situation de déconnexion des politiques européennes et des politiques nationales est appelée à perdurer. En effet, dans la prochaine programmation budgétaire 2007-2013, la Direction Générale des transports européenne ne devrait recevoir qu'une dotation de 7 milliards d'euros alors qu'elle en avait demandé près de 20. Ses moyens d'intervention sont donc limités, ce qui laisse à penser qu'un appel plus important sera fait au financement privé pour les grandes infrastructures européennes.

Une politique de l'environnement qui prend insuffisamment en compte les spécificités de l'espace méditerranéen

Au plan juridique, la Convention de Barcelone qui réunit tous les pays méditerranéens et la Communauté européenne, est la pierre angulaire de la coopération multilatérale en matière d'environnement et de développement durable.

Au plan des structures, le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), initié par les Nations Unies, est certainement l'une des initiatives les plus anciennes de coopération entre des États riverains de la Méditerranée portant sur la protection du milieu marin et, plus généralement, sur la prospective et les priorités environnementales de l'ensemble du Bassin. Le PAM n'a, toutefois, qu'un aspect prescriptif et n'a pas d'influence directe sur la réglementation européenne, à l'inverse de l'Agence Européenne de l'Environnement, plus insérée dans les processus décisionnels communautaires mais dont la spécificité n'est pas méditerranéenne.

Créée en juillet 1996 dans le sillage du Sommet de Rio de 1992, la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) se veut être une instance de dialogue émettant des recommandations stratégiques à l'intention des parties contractantes sur les enjeux majeurs du développement durable. Elle reste donc un organe consultatif, les actes qu'elle produit n'étant pas juridiquement contraignants.

En 2001, lors de la douzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, les 21 pays de la Méditerranée et la Communauté européenne signataires ont décidé de préparer une "Stratégie méditerranéenne pour le développement durable" (SMDD), en cohérence avec les recommandations du Sommet mondial de Rio. Ils ont demandé à la Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD) du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) d'en élaborer le projet.

C'est sans doute l'extrême dispersion des initiatives et leur faible efficacité qui a conduit la Commission Européenne à proposer, lors du dixième anniversaire de la Convention de Barcelone, la mise en place d'une « initiative de dépollution de la Méditerranée à l'horizon 2020 » dont l'objectif est de « promouvoir et renforcer les actions dont on a déjà convenu, tout en donnant un nouvel élan aux efforts de dépollution de la Méditerranée ». Cette nouvelle initiative déclare vouloir s'appuyer sur les instruments mis en place dans le cadre de la Convention de Barcelone et de la politique de voisinage. Sans préjuger des résultats à venir, cette initiative, qui ne dégage aucun moyen nouveau, apparaît beaucoup plus comme une tentative de lutter contre l'émiettement des initiatives à l'intérieur même de la Commission

que comme un changement réel de politique à l'égard de la Méditerranée.

Un partenariat euroméditerranéen en quête de résultats

La politique européenne à l'égard des pays du sud de la Méditerranée relève de la politique extérieure de l'Union et s'inscrit dans le cadre du partenariat euroméditerranéen, qui a fêté en novembre 2005 ses dix ans d'existence. Engagé en novembre 1995 sur la base de la déclaration de Barcelone, ce partenariat se voulait un très ambitieux projet à la fois de sécurité et de co-développement. Dix ans plus tard, le bilan est mitigé. Et, entre-temps, l'axe de la politique européenne s'est déplacé vers l'Est.

Au plan politique, la persistance du conflit israélo-palestinien a bloqué, dès sa mise en place, le processus politique prévu dans les accords du partenariat. Le 11 septembre et la guerre d'Irak ont ensuite créé une crise de confiance réciproque allant jusqu'à s'interroger sur la pertinence d'une poursuite des actions engagées.

Dans le même temps, l'élargissement européen a changé la donne et redessiné les contours de cette initiative par laquelle les pays arabes, la Turquie et Israël sont à présent confrontés à une Europe élargie. Enfin, l'initiative dite « du Grand Moyen-Orient », lancée par les Etats-Unis, est venue apporter un facteur supplémentaire de complexité et d'inquiétude de la part des pays concernés.

Au plan économique, le système d'interdépendance mis en place entre l'Europe et les pays méditerranéens n'a pas eu les résultats escomptés. La libération progressive des échanges qui était au cœur du volet économique du partenariat n'a dynamisé ni la production ni l'emploi.

Enfin, constitutif du troisième pilier de Barcelone, le dialogue culturel et humain qui devait contribuer à faire du Bassin méditerranéen « une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité » a connu un faible taux de réalisation.

Face à ces difficultés et pour tenir compte des nouvelles relations de l'Europe à sa périphérie,

à la suite de l'élargissement, la Commission a révélé un nouveau concept opératoire qui est celui de « voisinage » visant à créer un « espace de prospérité et de bon voisinage avec les pays n'ayant pas vocation à être candidats » grâce à sa théorie sur les quatre libertés. Elle veut, par là, offrir à ses voisins « une perspective de participation au marché intérieur ainsi que la poursuite de l'intégration et de la libéralisation afin de promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ».

Deux objectifs sont identifiés pour y parvenir : créer un espace de prospérité et de valeurs partagées et subordonner cette offre de relations préférentielles aux progrès des pays partenaires en matière de réforme politique et économique.

Une double ambiguïté est à mettre en évidence :

- d'abord, ce programme paraît davantage taillé pour les voisins européens que pour les pays tiers méditerranéens. Dans la lettre mais aussi dans l'esprit, la Méditerranée reste un espace de préoccupation périphérique pour l'Europe élargie. Dans le contexte de l'élargissement à l'Est, les pays tiers méditerranéens risquent d'être pénalisés par les effets d'éviction des nouveaux membres.

- enfin, l'Europe s'engage sur des champs importants, celui des quatre libertés. Mais hormis la circulation des personnes, pour lequel l'engagement n'est, au demeurant, que très partiel, l'Europe en sera la première bénéficiaire. En revanche, elle ne prend aucun engagement sur des sujets sensibles comme l'agriculture. Le manque prévisible de résultats sur ces deux domaines pourrait miner la crédibilité de l'ensemble du processus.

Toutefois, l'une des nouveautés de cette politique de voisinage et de son instrument financier est la mise en place d'un programme spécifique de coopération entre les institutions et les territoires des deux rives de la Méditerranée qui sera évoqué plus loin (programme Cross Border Cooperation, ou CBC, de la politique de voisinage). Ce programme, qui est en cours d'élaboration entre les États, devrait s'articuler autour de quelques grands projets correspondant à des enjeux majeurs et pour lesquels un accord aura pu être trouvé avec les pays partenaires du Sud.

Des modes de gouvernance inadaptés à l'ampleur et à l'urgence des questions méditerranéennes

La proximité géographique et l'importance des liens culturels et historiques sont autant de facteurs militant pour une structuration de l'ensemble géopolitique euroméditerranéen qui aille bien au-delà de la conclusion de simples accords d'association à finalité libre-échangiste.

Une large part des problèmes qui se posent en Méditerranée sont, en effet, des problèmes qui, pour tout ou partie, se posent en termes globaux et ne peuvent trouver de solution viable à terme qu'à l'échelle du Bassin dans son ensemble. La question du système de gouvernance sur les questions méditerranéennes est donc une question essentielle et qui conditionne la mise en œuvre de toute politique volontariste sur cet espace.

Souvent éludée dans les programmes méditerranéens, qu'ils soient régionaux, nationaux ou européens, cette dimension est pourtant essentielle si on veut atteindre un réel niveau d'efficacité. Quelles que soient les priorités, elles n'ont de sens que si on précise ce que l'on attend des différentes échelles territoriales de l'action publique dans leur mise en œuvre.

Or la gouvernance méditerranéenne semble être en profond décalage avec la nature des problèmes qui se posent au sein de l'espace.

Plus qu'ailleurs, peut-être, la nature de plus en plus complexe des problèmes posés exigent une coopération forte entre les différents niveaux d'arbitrage et de décision qui, aujourd'hui, fait défaut. Or, les niveaux de coopération en Méditerranée, au regard de ce qui se passe dans d'autres espaces, restent, comme on va le voir, embryonnaires.

Pourtant, de très nombreuses initiatives de coopération, de nombreux courants de réflexion et des réseaux plus ou moins formalisés existent entre les pays qui bordent le Bassin méditerranéen. Mais ces initiatives

relèvent le plus souvent, de la société civile ou des milieux universitaires et n'influencent que très marginalement l'action des États ou des collectivités locales.

Les coopérations entre entités publiques nationales ou locales restent, pour leur part, encore très limitées quant à leur portée. La politique européenne, qu'il s'agisse de la politique interne vis-à-vis des Régions méditerranéennes de l'Europe ou de la politique extérieure vis-à-vis des pays du sud et de l'est de la Méditerranée, s'éloigne progressivement de la vision d'ensemble mobilisatrice, exprimée en 1995, de faire de la Méditerranée un espace de paix et de prospérité partagée.

Des coopérations intergouvernementales en retrait sur les questions méditerranéennes

Au niveau des États, les questions transnationales méditerranéennes sont traitées par des commissions intergouvernementales permanentes ou fonctionnant sur des programmes ad hoc, et mises en place par les pays concernés. Ainsi, les programmes transnationaux de transport (ligne TGV Perpignan-Figueras ou le Lyon-Turin, par exemple) sont traités au sein des commissions intergouvernementales franco-espagnole et franco-italienne.

Mais, s'agissant de la programmation des infrastructures de transport, les références aux schémas européens ne sont pas toujours très claires. Par ailleurs, les Régions concernées par la réalisation de ces infrastructures ne sont que marginalement consultées même lorsqu'elles sont sollicitées financièrement pour leur mise en œuvre.

Certaines questions à caractère économique (la pêche, par exemple) ou touchant les aspects environnementaux sont également évoquées au sein de ces commissions.

Hormis ces domaines, on a plutôt assisté ces dernières années à un retrait des États sur les questions méditerranéennes. Aucune vision prospective commune ne vient encadrer les décisions qui, à différents niveaux de l'action

publique sur l'ensemble du Bassin, structurent le territoire.

Des initiatives multilatérales mal coordonnées

D'autres instruments de coordination existent en Méditerranée, mais leur impact reste faible au regard des enjeux.

Certes, les institutions internationales qui, à un titre ou à un autre, interviennent en Méditerranée, ont un rôle irremplaçable. Elles sont reconnues comme légitimes et opèrent sur des domaines visibles de la sphère sociale et politique. Mais elles souffrent de profondes carences, à commencer par leur manque de coordination et de cohérence.

D'autres organismes plus techniques et de moindre visibilité interviennent également en Méditerranée. On peut citer, à titre d'exemple, l'Organisation Maritime Internationale, qui s'est donnée récemment des objectifs de lutte contre les pollutions marines, problème de première importance en Méditerranée. Mais compte tenu des faibles moyens dont elle dispose, lorsqu'elle s'aventure sur le terrain de la régulation active, son efficacité est beaucoup moins évidente.

Une société civile vivante et active mais sans véritable effet de levier sur les principales questions méditerranéennes

Ce manque de vision d'ensemble et de politique coordonnée sur les questions méditerranéennes de la part des institutions nationales, européennes ou multilatérales, explique le poids important pris par la société civile, qui s'est très largement investie dans des formes de mobilisation et de coopération les plus diverses sur des questions systémiques, comme la protection de l'environnement, la santé et la protection sociale, la formation, la culture, les droits fondamentaux ou les droits des femmes, etc. La société civile a indéniablement un rôle important à jouer dans la coopération méditerranéenne en tant que vecteur des valeurs démocratiques. Elle est également un facteur irremplaçable de rapprochement entre les hommes et de dialogue entre les cultures.

On peut, néanmoins, regretter son rôle au service d'un mode de gouvernance que l'on

peut qualifier de « déclamatoire »¹. Les effets obtenus après plus d'une décennie de rencontres, colloques, déclarations et pétitions de principe sont minces et restent le plus souvent sans traduction politique concrète. Animée d'une certaine légitimité, l'approche déclamatoire contribue néanmoins à l'émergence d'un horizon commun. Mais, déconnectée des organes de mise en œuvre, elle peine à s'incarner concrètement.

Les Régions comme nouveaux moteurs de la coopération en Méditerranée

Des Régions faiblement mobilisées par l'Europe et les États sur les questions méditerranéennes

On l'a dit plus haut, les Régions ont été, jusqu'ici, faiblement mobilisées, que ce soit par l'Europe ou par leurs États respectifs, sur les grandes questions méditerranéennes. Et lorsqu'elles se sont engagées dans des politiques méditerranéennes autonomes, comme par exemple dans la coopération décentralisée, les Régions méditerranéennes l'ont fait, la plupart du temps, sur leurs ressources propres mais sans réelle coordination du fait de la multiplicité des enjeux et des engagements.

Les Régions méditerranéennes sont pourtant directement concernées à plusieurs titres :

Au nord du Bassin, elles sont dotées de compétences de plus en plus élargies et sont conduites, du fait du retrait progressif des États, à affronter, le défi de la mondialisation. Ces dernières années en effet, on a vu le domaine réservé des gouvernements nationaux se rétrécir au fur et à mesure que se multipliaient les liens avec leur environnement global. De nombreuses questions, hier strictement nationales, sont traitées à l'échelle européenne, voire au sein d'instances supranationales. D'autres correspondent à des compétences qui sont de plus en plus largement dévolues par les États aux Régions et aux autres formes d'autorité locale, faisant

d'elles des partenaires incontournables sur toutes les questions méditerranéennes.

Au sud, les Régions entretiennent des relations d'amitié et de coopération avec des territoires avec lesquels des partenariats ont été noués qui se sont densifiés au cours des années. Elles interviennent également de plus en plus directement dans les zones touchées par les conflits et sont conduites à apporter leur concours dans les situations d'urgence et participer, par le biais de la coopération, à l'effort de réhabilitation et de reconstruction.

Elles sont concernées également par le fait qu'une frange, parfois importante, de leur population est originaire des pays méditerranéens et donc particulièrement touchée, y compris souvent sur le plan personnel et familial lorsque des événements dramatiques se déroulent dans leurs pays d'origine.

Elles sont concernées, enfin, par les conséquences de ces conflits sur les flux migratoires, et en particulier l'afflux de réfugiés arrivant sur les côtes méditerranéennes, fuyant les zones de conflit et dont l'accueil relève souvent de l'urgence.

Des tendances lourdes sur la redistribution des rôles entre les différents niveaux institutionnels

L'engagement souhaité des Régions sur les questions méditerranéennes obéit également à un certain nombre de tendances lourdes qui renvoient à de nouveaux équilibres entre les différents niveaux institutionnels dans un contexte de plus en plus mondialisé.

La dimension globale des échanges, des mouvements de capitaux, des échanges d'information et de connaissance et du mouvement des personnes au travers notamment des migrations, appellent des réponses de plus en plus différenciées selon les niveaux institutionnels concernés. Or la politique, le pouvoir institutionnel, la démocratie n'ont rejoint ni la même dimension globale, ni la même influence globale.

Le champ d'action et la compétence des institutions supranationales et internationales ne permettent pas, encore aujourd'hui, de répondre à la demande politique et citoyenne que ces évolutions exigent, et que beaucoup de citoyens appellent de leurs vœux. Il n'est

¹ Expression reprise ici de Pascal Lamy dans son ouvrage *La démocratie-monde* - Editions du Seuil, 2005.

pas surprenant, alors, qu'en l'absence d'un système efficace de gouvernance mondiale, le modèle présent de globalisation produise des résultats déséquilibrés et ne permette pas de faire avancer un développement soutenable au niveau mondial.

Il s'agit, aussi, d'une question politique, d'institution et de culture, qui ne peut être résolue par une activité aux plus hauts échelons de pouvoirs. Il faut également une poussée qui vienne d'en bas, par les territoires, par les Autorités Locales, par les populations. Ce sont surtout les Régions qui peuvent jouer ce rôle : dans la mesure où elles représentent l'anneau de jonction avec les populations entre visions globales et proximité.

Une évolution irréversible des relations du citoyen au monde politique

Le rôle à présent déterminant des Régions répond, également, à une évolution de plus en plus prégnante des relations du citoyen au monde politique.

Les processus décisionnels posés sur un mode hiérarchique rencontrent, aujourd'hui, des oppositions de la part de citoyens qui veulent participer plus activement aux choix qui mettent leur avenir en jeu.

La notion de gouvernement, associée à cette vision hiérarchisée de la société, laisse la place à celle de gouvernance définie comme « l'ensemble des procédures et des moyens de coordination dont se dotent les différentes composantes sociales d'un territoire pour assurer leur vivre ensemble ». Derrière cette définition très ouverte, la notion de gouvernance évoque l'idée d'une participation des acteurs de la société civile et des territoires à la prise de décision. Elle est donc fortement associée à la notion de démocratie participative dont l'expression est avant tout locale et régionale. De là, la nécessité, au plan régional, d'expérimenter de nouvelles formes de relation à la citoyenneté.

De là, également, la nécessité d'explorer davantage les attentes citoyennes vis-à-vis des différentes échelles d'organisation de la vie économique et politique, du global au local.

Ce constat peut être étendu aux pays du sud de la Méditerranée où les phénomènes de rattrapage économique à l'œuvre ont comme

effet induit de favoriser l'émergence de nouveaux modes de gouvernance et d'aspirations plus fortes à davantage de démocratie et de contre-pouvoir au sein des États. Partout dans les espaces en forte croissance, la dimension régionale s'impose comme la mieux adaptée.

Une nouvelle étape de l'action collective des Régions en Méditerranée

Il devient aujourd'hui de plus en plus évident que face à l'érosion de la gouvernance des affaires méditerranéennes, les Régions ont un rôle stratégique à jouer dans cet espace et ce quelle que soit la nature et la diversité des systèmes institutionnels en présence. Moins assujetties que les États aux contraintes diplomatiques internationales et plus proches des tissus économiques et sociaux pour le lancement de coopération à bénéfice mutuel, elles sont, à présent, en capacité d'assumer des responsabilités de premier plan sur les grandes questions méditerranéennes..

Cependant, l'efficacité sur une grande échelle de l'action régionale pose l'exigence de la coopération. Une coopération qui soit lucide quant aux enjeux politiques, économiques, environnementaux et culturels dans le Bassin méditerranéen et, pour autant, garante des nombreuses identités qui caractérisent cet espace.

Une nouvelle étape de l'action collective des Régions en Méditerranée devient donc nécessaire. Pour y faire face, les Régions pourront s'appuyer :

- d'une part, sur les acquis d'une coopération, encore récente et faiblement coordonnée mais dont les bénéfices sont pourtant réels, qui n'a pas encore atteint sa pleine potentialité ;
- d'autre part, sur les nouvelles orientations de la politique européenne qui souhaite un plus large investissement des Régions et des autorités locales sur les questions méditerranéennes ;
- enfin, sur l'intérêt de plus en plus marqué des institutions multilatérales pour des coopérations approfondies avec les Régions dans la définition et la conduite de leurs actions de développement.

Des coopérations interrégionales émergentes

Les coopérations interrégionales en Méditerranée sont récentes et, en dépit de résultats réels, encore trop dispersées.

Certaines initiatives des Régions méditerranéennes ont eu pour objectif de rappeler aux autorités bruxelloises l'importance devant être accordée à la Méditerranée dans la politique européenne. Mais jusqu'à maintenant, et contrairement à ce que l'on a pu observer dans d'autres espaces européens, les conditions qui auraient permis de dégager une vision commune sur les enjeux à moyen terme n'ont pas été réunies en Méditerranée.

Au sud, la très faible autonomie des Régions, là où elles existent, au regard des États et de leurs différentes incarnations, laisse planer un doute sur leur capacité à s'intégrer de façon autonome dans un processus régional dont elles seraient les protagonistes.

Ces dernières années, l'essentiel des coopérations nouées entre collectivités territoriales l'ont été dans le cadre du programme Interreg mis en place par la Commission et dont l'objectif premier était de neutraliser pour partie les frontières en Europe, en favorisant les coopérations transnationales au niveau des États, des autres collectivités publiques et du secteur privé.

Faisant suite à un premier programme de coopération transnationale Interreg II C, intitulé « Méditerranée occidentale et Alpes latines », au cours de la période 1997-1999, doté de seulement 15 M€ de FEDER, le programme Interreg III B « Méditerranée occidentale 2000-2006 » affichait des ambitions bien supérieures.

Au total, plus de 130 projets ont été programmés sur la période 2001-2007. La grande majorité d'entre eux était portée par les autorités régionale et locale qui ont ainsi pu, pour la première fois, engager un dialogue approfondi sur les multiples dimensions de leur politique territoriale, en relation avec les enjeux globaux posés dans l'espace méditerranéen.

Mais, au regard des ambitions affichées en début de programmation de structuration de l'espace autour des grands enjeux stratégiques, le bilan peut paraître modeste. En effet, les activités qui ont pu être menées sont de nature essentiellement immatérielle. Seule une minorité d'opérations programmées présentait un caractère structurant pour la zone transnationale.

L'une des raisons en est que le programme a vraisemblablement sous-estimé, dans ses objectifs, le caractère à la fois hétérogène et fragmenté de l'espace, tant au niveau économique et institutionnel qu'au niveau géographique, et la difficulté pour les autorités locales, de s'engager sans préalable sur des projets d'envergure et à forte valeur transnationale.

Par ailleurs, la faible implication des États dans le programme a conduit à ce que la majorité des opérations soient portées par des autorités locales. Or bien que la situation s'avère contrastée d'un pays à l'autre, les compétences qui leur sont déléguées dans le cadre du processus de décentralisation ne leur permettent pas véritablement de peser sur les grandes politiques d'aménagement du territoire ; de ce fait, la plupart des projets avaient plutôt trait à des actions de développement local et non d'aménagement du territoire concerté à une vaste échelle.

Cette mise en retrait des États qui sont pourtant au cœur des politiques sectorielles qui se façonnent au plan européen, a également conduit à un manque d'articulation entre le volet transnational d'Interreg III et les politiques sectorielles de l'Union (notamment en termes de transport, d'environnement et de recherche et développement).

On peut reprocher, enfin, que ces programmes n'aient fait l'objet que d'une faible appropriation par les niveaux politiques régionaux et n'aient pu, de ce fait, avoir d'impact significatif sur les systèmes de décisions qui structurent les différentes politiques régionales.

Cependant, ces insuffisances ne doivent pas masquer les apports multiformes d'un programme qui a, pour la première fois, suscité la création de plusieurs dizaines de réseaux, mobilisé plusieurs centaines d'institutions publiques, d'organismes divers, de groupes d'intérêt et d'experts intéressés et actifs sur les questions méditerranéennes, dans des domaines aussi divers que le développement économique durable, la coopération territoriale, la protection de l'environnement, les transports ou la coopération culturelle.

Toutes ces interactions ont permis aux Régions et aux autres autorités locales concernées de mieux se connaître, d'échanger leurs expériences sur des terrains très concrets, de s'enrichir de leurs différences, d'expérimenter de nouvelles pratiques de coopération, de

prendre conscience, enfin, des potentialités d'une coopération renforcée sur les grandes questions méditerranéennes.

Au-delà, certains projets conduits au cours du programme ont permis d'initier de véritables coopérations sur des domaines stratégiques qui, sans cela, auraient eu beaucoup de difficultés à émerger. Ces projets méritent d'être poursuivis et même amplifiés au cours de la prochaine programmation.

Une coopération décentralisée Nord-Sud en voie de professionnalisation

La coopération décentralisée est considérée comme un modèle alternatif moins formaliste sur le plan institutionnel, moins bureaucratique dans sa gestion et moins coûteux, en terme budgétaire, que les formes traditionnelles de coopération. Comparée aux initiatives étatiques, elle présente l'avantage de susciter, par le biais des collectivités locales, l'adhésion des populations. Elle représente, de ce fait, une approche différente et complémentaire des modes traditionnels de coopération. Elle est, pour cette raison, conduite à jouer un rôle grandissant dans la mobilisation de la société civile, le développement local et l'évolution démocratique des sociétés au Nord comme au Sud.

Depuis l'arrêt des programmes MED en 1998 et hormis les développements récents dont il vient d'être question, la coopération décentralisée a reposé presque exclusivement sur les actions menées au coup par coup par un certain nombre de Régions européennes en réponse aux demandes exprimées par leurs partenaires du Sud. Ces demandes étaient à la fois nombreuses et extrêmement diverses. Les Régions européennes y ont répondu, généralement avec plus ou moins de pertinence, par l'intermédiaire d'experts envoyés sur place ou par une aide logistique à distance. La visibilité du message s'en est trouvée diluée du fait de cette diversité et a alimenté, dans les publics concernés tant au Nord qu'au Sud, une certaine confusion.

Au niveau des contenus, le processus s'est traduit le plus souvent par un échange de connaissances intense, mais il est resté essentiellement empirique et théorique. En ce sens, il est possible d'affirmer que le pragmatisme et le manque de sensibilité pratique ont longtemps fait défaut au processus.

Cependant, des progrès importants ont été réalisés au cours des dernières années. Face à des demandes très diverses, les Régions du Nord ont appris à s'organiser. Elles sont à présent plus sélectives dans leurs réponses et se focalisent sur un nombre de domaines plus restreints en s'appuyant sur des opérateurs professionnels et expérimentés. Elles cherchent également à inscrire la coopération dans des accords-cadres où sont définis les attentes et les engagements de chacune des parties.

Pour autant, on peut dire que le partenariat entre collectivités territoriales des deux rives est loin d'avoir atteint sa pleine potentialité. La démarche, il est vrai, est exigeante en temps et en ressources humaines, complexe au niveau politique et administratif, contraire à la pression de l'engagement financier et risquée au niveau des résultats. Elle garde néanmoins toute sa pertinence dans sa fonction d'apprentissage collectif. Elle reste, en particulier, un terrain privilégié de l'affirmation de l'autonomie locale qui est l'une des clefs de leur modernisation et de leur développement.

De nouveaux instruments de coopération dans la nouvelle programmation européenne

Cette volonté des Régions de jouer un plus grand rôle sur les questions méditerranéennes est également justifiée par les nouvelles orientations de la politique européenne en Méditerranée, avec la création de nouveaux instruments financiers de coopération, dans le cadre de la nouvelle programmation 2007-2013 des fonds structurels et de la politique de voisinage, qui devraient permettre d'approfondir les coopérations entre Régions européennes et avec leurs partenaires du Sud :

- D'une part, le futur objectif 3 des fonds structurels dont la Commission souhaite qu'il soit focalisé sur un nombre limité de priorités (recherche et innovation, gestion des risques, préservation des ressources naturelles,...) pour une mise en œuvre intégrée, mise en œuvre proche de ce qui a pu être observé pour Interreg III ;
- D'autre part, le volet coopération CBC (Cross Border Cooperation) du nouvel instrument de voisinage, associant des acteurs des deux rives, plus ouvert en

terme d'objectif, et qui est une véritable opportunité pour impulser un nouvel élan à la coopération décentralisée.

Un intérêt accru des organismes multilatéraux

Les organismes multilatéraux, en particulier les institutions onusiennes et celles issues de Bretton-Woods (FMI et Banque Mondiale), ont manifesté ces dernières années une volonté accrue de coopération avec les autorités locales de Méditerranée pour initier et conduire des actions de développement. Cette volonté est le signe, de la part de ces institutions, d'une triple reconnaissance :

- Reconnaissance des compétences des collectivités territoriales à pouvoir intervenir efficacement sur un large éventail de problèmes concrets qui sont au cœur des questions posées par les pays en déve-

loppement

- Reconnaissance également d'une proximité culturelle avec leurs voisins du Sud qui suscite une plus large adhésion des populations concernées
- Reconnaissance, enfin, du rôle primordial de la coopération décentralisée dans son rôle d'apprentissage de l'autonomie locale.

Ces rapprochements constituent une véritable opportunité pour les Régions méditerranéennes qui pourraient trouver là le moyen d'une représentation plus efficace et donc d'une influence accrue auprès des organisations internationales engagées en Méditerranée. Ils peuvent également permettre d'accroître l'efficacité de la coopération décentralisée en alignant ces pratiques sur des standards mondiaux. Ce point sera évoqué plus loin.

- DEUXIÈME PARTIE -

**Stratégie et plan d'action
des Régions méditerranéennes**

Vision stratégique

Une vision stratégique partagée

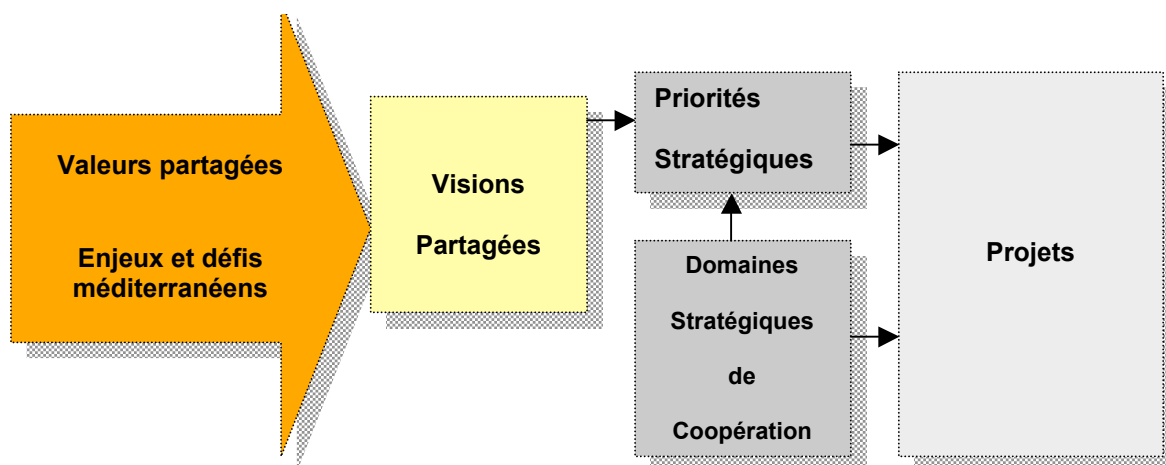
Les partenaires du projet ont souhaité que leur plan d'action s'inscrive dans une vision stratégique partagée qui soit l'expression commune :

- des enjeux et des défis auxquels la Méditerranée devra faire face au cours des prochaines années ;

- des évolutions souhaitables pour cet espace en terme de développement mais aussi de solidarité et de justice sociale ;
- du rôle des acteurs régionaux dans la construction d'un avenir commun.

Le qualificatif «stratégique» traduit la volonté que cette vision sert à coordonner une série d'actions collectives devant être conduites de façon concertée pour la mise en œuvre d'objectifs communs.

MÉTHODOLOGIE



Les enjeux et défis méditerranéens

Centre névralgique d'échanges culturels et économiques, de tensions et de dialogue politique, trait d'union entre l'Orient et l'Occident, entre le Nord et le Sud, entre peuples et territoires d'Europe, d'Afrique et d'Asie, la Méditerranée a toujours été un point de référence pour l'Europe et un espace de relations privilégiées et de dialogue pour les États riverains. Les enjeux de ce dialogue sont d'une immense importance pour l'ensemble des pays bordant la Méditerranée, mais aussi pour toute l'Europe, d'influence méditerranéenne ou non.

Les enjeux sont d'abord culturels.. Depuis les

années 1990, en réaction à ce qui est vécu comme une hégémonie culturelle et civilisationnelle occidentale, les oppositions se sont accentuées et une partie du monde islamique a succombé à la tentation d'un repli identitaire, tandis que l'opinion occidentale en général, et européenne en particulier, commençait à regarder avec une incompréhension et une inquiétude croissante les manifestations de ce repli, par ailleurs observables sur un plan culturel et religieux au sein des communautés immigrées en Europe. Ces manifestations ont également alimenté les tentations extrémistes de quelques mouvements politiques à discours raciste et xénophobe.

La montée de cet antagonisme est donc un motif d'inquiétude pour tous ceux qui considèrent que le développement et l'harmonie du

Bassin méditerranéen constituent une condition de l'équilibre de l'ensemble européen tout entier.

Les enjeux sont aussi économiques. Le Sud de la Méditerranée, contrairement à l'Amérique Latine ou au Sud-Est Asiatique, n'a pas su devenir une région économique émergente. A l'exception de la Turquie et d'Israël, ces pays se caractérisent par une offre industrielle peu compétitive et la structure de leurs exportations est encore proche de celle des pays en voie de développement. Leur intégration régionale est aussi largement inexistante. Minée par la guerre civile en Algérie et les traditionnelles suspensions entre Tunis, Alger, Rabat et Tripoli, l'Union du Maghreb Arabe, créée en 1989, n'a pas répondu aux espoirs placés en elle. Les divisions entre les pays du Machrek, la détérioration des relations israélo-palestiniennes, la fermeture politique et économique de la Syrie, ont empêché, elles aussi, la constitution d'un « marché commun du Levant » qui aurait pu bénéficier de l'effet d'entraînement de l'économie israélienne. Cette situation, qui marginalise et fragilise nombre de pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée (PESM), entretient les antagonismes culturels et religieux avec la rive Nord et se traduit par une forte pression migratoire aux portes de l'Europe.

Les enjeux sont également d'ordre géopolitique et militaire. La Région est tourmentée par des conflits interétatiques, mais aussi intraétatiques, nombreux et violents. Certains datent de l'après-guerre, comme au Moyen-Orient. D'autres sont apparus plus récemment. De nouvelles puissances régionales ont émergé à la périphérie de la Région, comme l'Iran et l'Irak. La guerre du Golfe a été souvent vécue par les opinions publiques du monde arabe comme un alignement des Européens sur la politique de Washington, et la politique de « containment » de l'intégrisme islamique comme une manifestation d'impérialisme associée au maintien en place de gouvernements répressifs et corrompus.

Enfin, cette Région se situe au centre des plus importants flux migratoires en Europe, en raison notamment des déséquilibres démographiques et économiques entre les pays de la rive nord et ceux de la rive sud de la Méditerranée.

Les enjeux plus territoriaux sont, quant à eux, développés plus loin en annexe.

Vision partagée

1 - Faire de la Méditerranée un espace de paix et de prospérité partagée ouvert sur ses différences

Actuellement, les relations de l'Union Européenne avec ses partenaires de la Méditerranée constituent un enjeu majeur de politique étrangère car, avec l'élargissement, le centre de gravité de l'Union Européenne s'est largement déplacé vers l'Est. C'est de ses rapports avec la zone méditerranéenne que dépendra la capacité de l'Union Européenne élargie à jouer un rôle politique sur la scène internationale et à devenir une puissance crédible capable de relever les défis de la mondialisation.

A l'heure de tentations hégémoniques qui semblent d'ailleurs vouées à l'échec, le concept de choc des civilisations cher à certains, outre qu'il ne rend en rien compte de la réalité, est un concept réducteur et dangereux. Si choc des civilisations il y a, ce n'est pas entre l'Orient et l'Occident, le Nord et le Sud, mais entre tenants d'un monde fondé sur la pensée unique, l'intégrisme religieux, l'intolérance et le fanatisme, et tenants d'un monde fondé sur la diversité culturelle et religieuse, le dialogue, la tolérance, la multipolarité. L'espace méditerranéen, pour des raisons historiques, est devenu l'un des lieux les plus visibles de ces affrontements.

Dans ce contexte, les Régions partenaires réaffirment leur attachement aux principes qui prévalaient en 1995, au moment du lancement du partenariat euroméditerranéen : faire de la Méditerranée un espace de paix, de stabilité et de prospérité partagée respectant les souverainetés et les spécificités de chacun des peuples qui la composent. Elles refusent, en particulier, l'interprétation d'événements aussi divers que la montée du fondamentalisme religieux, le conflit israélo-palestinien ou l'adhésion de la Turquie à l'Europe, au prisme du choc des civilisations ou d'une prétendue identité exclusivement chrétienne de l'Europe. Elles pensent que vouloir ériger un mur entre les rives nord et sud de la Méditerranée reviendrait à affaiblir et diviser une Europe qui, de toute façon, accueille déjà en son sein d'importantes minorités issues de ces pays.

Elles expriment donc leur conviction que la paix, la stabilité et la sécurité de la Région

méditerranéenne sont un bien commun qu'ils s'engagent à promouvoir et à renforcer par tous les moyens dont ils disposent ; et qu'à l'heure où la « forteresse Europe » semble dangereusement se replier sur elle-même, à l'abri derrière ses frontières méridionales et orientales, la perspective d'une zone civilisationnelle pacifiée autour de la multiplicité des Méditerranées reste plus que jamais d'actualité.

La Méditerranée doit demeurer un espace vivant et ouvert sur ses différences, en d'autres termes, un lieu privilégié de contacts interculturels qui, à défaut de pouvoir être réduite à un continent ou à une culture dominante, tire au contraire sa force de sa capacité à réunir, sans les réduire, les différences qui la structurent.

2 - Face au défi de la compétitivité : faire de la Méditerranée une zone d'intégration mondiale compétitive et solidaire

Jusqu'à une période récente, la Méditerranée a été, au regard des autres Régions européennes, relativement peu touchée par les effets de la mondialisation.

La mondialisation est une réalité et un processus en marche qui touche à présent de plein fouet l'espace méditerranéen, avec son lot d'opportunités mais également de nouvelles formes de concurrence, de nouveaux défis et des risques de déstructuration pour des territoires encore mal préparés face à un choc de cette amplitude. Elle ne doit pas être seulement comprise comme le seul jeu de l'inflation du marché mais comme l'accélération et l'approfondissement d'une dynamique beaucoup plus globale qui trouve son origine dans le développement pluri-séculaire du capitalisme de marché. Cette dynamique a atteint, aujourd'hui, un stade d'expansion inédit à la fois géographiquement et par ses ramifications sociales. Elle s'étend à toutes les sociétés humaines et développe, à l'échelle de la planète, ses logiques de croissance et d'innovation en même temps que de transformation sociale, culturelle, environnementale ou politique.

Ces tensions ne sont, toutefois, que l'une des mises en scène de la mondialisation. Dans le quotidien des sociétés, et cela est particulièrement vrai en Méditerranée, la mondialisation prend aussi la forme de liens

transnationaux d'une toute autre nature. Ce sont, bien entendu, les liens tissés par des échanges marchands et les intérêts économiques de part et d'autre du Bassin qui atteignent à présent un niveau de développement inégalé dans le passé. Ce sont les liens noués par le métissage de nos sociétés ouvertes, l'accès aux cultures, à l'information. Mais ce sont aussi les liens plus douloureux de nouvelles trajectoires sociales enracinées dans des inégalités qui perdurent entre le Nord et le Sud, qui poussent à l'émigration des populations frappées par le désespoir et la détresse.

En Europe, l'innovation ainsi que la compétitivité sont les thèmes clés de la prochaine période de programmation et constituent la base de la stratégie de Lisbonne : le but de la Commission pour 2007-2013 est, en effet, de soutenir la croissance et les créations d'emploi en réorientant l'économie vers les activités fondées sur la société de la connaissance, ce qui passe par une capacité d'innovation renforcée. Dans ce domaine, l'Union Européenne est en retard, à cause de « l'inefficacité des systèmes d'innovation, du dynamisme insuffisant des chefs d'entreprise et de la lenteur d'adoption des TIC ».

Ce thème est présent dans les trois futurs objectifs de la politique régionale, notamment celui de coopération, dans la mesure où « une coopération plus étroite entre les Régions de l'UE doit aider à accélérer le développement économique et à générer une croissance plus élevée ».

Toutes les analyses convergent sur le fait que la majorité des Régions de l'espace Méditerranée présentent une performance en terme de compétitivité inférieure à la moyenne communautaire.

Face au défi de la compétitivité posé par la mondialisation, les Régions partenaires souhaitent à présent devenir les acteurs à part entière d'une construction régionale visant à faire de la Méditerranée une véritable zone d'intégration mondiale à la fois compétitive et solidaire, associant l'ensemble des territoires qui bordent le Bassin dans une perspective de prospérité et de développement partagé. Comme le déclarait récemment le Président de la Commission Européenne : « La mondialisation est un mouvement de fond qui accélère le temps économique, mais qui contracte aussi l'espace. Les territoires – locaux, nationaux, européen, international – s'interpénètrent de

plus en plus. Les mesures qui sont prises sur le plan national ne peuvent pas l'être sans tenir compte des interactions aux échelons supérieurs. Les décisions prises à l'échelle régionale et internationale ne peuvent pas ignorer non plus les niveaux locaux. Pour mieux faire accepter les réformes nécessaires, il faut que les rapports d'interdépendance s'appuient sur une relation de confiance ».

Œuvrer à une construction régionale ne signifie pas isolement ou refus de la mondialisation. C'est, au contraire, une première approche de démocratie dite « alternationale ». Le régionalisme permet plus facilement qu'au plan mondial, l'identification d'un espace de vie commun. Les solidarités de fait y sont plus faciles à identifier et à construire. Parce que les Régions méditerranéennes partagent un espace qui a scellé leur histoire, parce qu'elles ont en commun une culture millénaire et parce qu'elles partagent le tissu humain des multiples diasporas qui assurent un maillage serré des réseaux économiques, humains et culturels.

Les convergences qu'elles réalisent dégagent des positions communes qui sont réutilisables sur une échelle élargie. Ces ensembles régionaux sont « un premier lieu de synthèse où se fait l'apprentissage des préférences collectives, d'une mise à l'épreuve des choix communs, d'une pratique du compromis, d'une réduction de la méfiance. »

3 - Préserver et valoriser les « biens collectifs » méditerranéens

Le projet a été l'occasion d'engager une réflexion sur le rôle et la place des Régions méditerranéennes dans la construction d'une grande région euroméditerranéenne. Son objectif était de dégager, par des coopérations renforcées, des marges de manœuvre nouvelles au service d'une vision partagée sur l'avenir de la Méditerranée.

Ces coopérations renforcées doivent être, en priorité, ciblées sur les « biens collectifs méditerranéens » que les Régions partenaires ont choisi de défendre conjointement. Parmi ceux-ci, on trouve :

- Un espace de cohérence historique et culturel

- Une puissance médiatrice de la Méditerranée
- Un socle de valeurs communes
- Un espace humain de dialogue ouvert sur ses différences
- Un cadre environnemental exceptionnel à protéger
- Un positionnement de premier plan au cœur des nouveaux courants d'échanges mondiaux
- De nombreux atouts économiques basés sur la valorisation des ressources territoriales
- Des pôles économiques de taille mondiale mais qui doivent diffuser sur l'ensemble de l'espace.

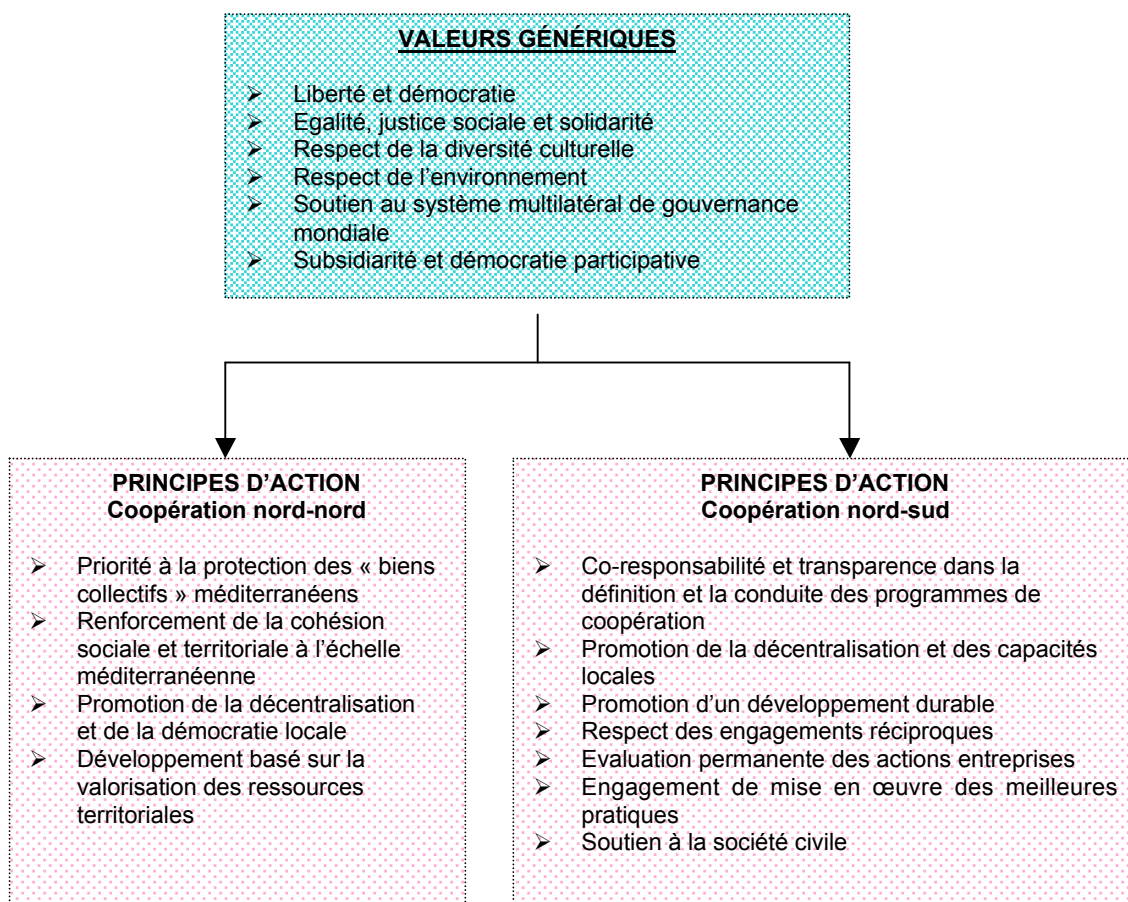
Ces « biens collectifs » sont le socle d'une gouvernance méditerranéenne rénovée. Leur protection et leur valorisation est à situer dans les nouvelles formes de coopération qu'il faut promouvoir pour cet espace.

Les valeurs partagées pour une vision de l'espace Méditerranée

La vision qui a été dessinée pour l'espace Méditerranée reflète un certain nombre de valeurs partagées par l'ensemble des Régions partenaires et sur lesquelles elles souhaitent construire leur coopération. Ces valeurs ne sont pas rappelées ici comme simples déclarations de principes de portée générale mais comme des facteurs discriminants de la stratégie et de l'action.

Elles recouvrent deux types d'obligations et de principes :

- Les premiers sont génériques et traduisent une orientation générale en matière de développement et de coopération.
- Les seconds sont plus spécifiques à l'encadrement de l'action régionale.



Des priorités pour l'action

Une forte sélectivité s'est exercée dans le choix des actions dont les Régions partenaires ont souhaité qu'elles soient limitées en nombre, axées sur des opérations à fort effet de levier au plan transnational et pouvant être rapidement intégrées dans un agenda politique.

Quatre priorités ont été retenues, chacune s'articulant en terme de stratégies et d'actions concrètes :

- La première vise à maîtriser les effets de la mondialisation en Méditerranée par une politique de coopération pour renforcer la compétitivité et la solidarité entre les territoires.
- La seconde priorité vise à donner un nouvel élan à la politique de protection de l'environnement et du développement durable

par une meilleure coordination des politiques régionales en liaison avec les engagements internationaux des États et de l'Europe.

- La troisième priorité vise à faire mieux entendre le point de vue des Régions sur les questions migratoires en Méditerranée et à agir en faveur d'une politique coordonnée de l'Europe qui soit réaliste et respectueuse des droits de la personne.
- La quatrième priorité vise à redonner aux relations culturelles et humaines un rôle moteur dans la construction régionale.

Priorité 1 : Maîtriser les effets de la mondialisation en Méditerranée en renforçant la compétitivité et la cohésion des territoires

Les conditions qui fondent la compétitivité ont été ces dernières années profondément modifiées. La globalisation des marchés, l'élar-

gissement de la construction européenne vers l'Est, l'émergence de nouveaux acteurs comme la Chine ou l'Inde, conjugués avec une évolution rapide des technologies, constituent un défi majeur au modèle de production et au mode de croissance des économies méditerranéennes. Des pans entiers du tissu économique sont ainsi menacés de délocalisation, faisant peser de graves menaces sur l'emploi.

Dans le même temps, l'économie méditerranéenne dispose d'un nombre important d'atouts qu'il s'agit de valoriser, principalement :

- son positionnement exceptionnel dans les nouveaux flux d'échanges mondiaux, en particulier entre l'Asie et l'Europe ;
- la notoriété mondiale attachée à un certain nombre de productions méditerranéennes dans le domaine agricole et agro-alimentaire (vin, huile,...), dans celui de la création et du design (textile, automobile, produits de luxe,...) ;
- le niveau mondial d'un certain nombre de ses pôles scientifiques et technologiques (télécommunications, avionique, espace, etc) ;
- la présence tout autour du Bassin d'un tissu de petites et moyennes entreprises dynamiques et flexibles ;
- une industrie touristique puissante et diversifiée dans un secteur en forte croissance au niveau mondial et fortement créatrice d'emplois ;
- un potentiel insuffisamment exploité de complémentarités avec les pays du sud de la Méditerranée qui disposent d'une main-d'œuvre largement disponible et bien formée.

La mondialisation fait donc apparaître une nouvelle sphère d'intérêts communs en Méditerranée qu'il faut favoriser par une mise en réseau des acteurs et une coopération renforcée avec les pays du sud.

La délocalisation d'activités vers les pays du sud de la Méditerranée ne doit pas être perçue, de ce point de vue, comme résultant de la mise en concurrence mais comme une question d'aménagement du territoire. De nombreuses complémentarités sont déjà exploitées entre le nord et le sud du Bassin sous la forme de sous-traitance, de partenariat ou d'investissement direct qui ont conduit à délocaliser vers les pays du sud de la Méditerranée des activités ou des portions d'activité dont le maintien en Europe n'était

plus justifié (textile-habillement, centres d'appel,...). Toutefois, ce mouvement reste encore modeste au regard des capacités offertes par des pays du Sud qui disposent d'une main-d'œuvre qualifiée et compétitive et qui peuvent donc offrir à des entreprises en difficulté une opportunité de rationalisation permettant de sauvegarder des emplois risquant d'être délocalisés en Europe de l'Est ou en Asie.

Partant, plusieurs domaines stratégiques de coopération ont été identifiés :

- Renforcer les capacités d'innovation à l'échelle de l'espace par la mise en réseau des acteurs publics et privés engagés dans le développement économique et la recherche.
- Œuvrer ensemble à faire de la Méditerranée la plateforme d'échange (« hub ») entre l'Asie et l'Europe par un développement des capacités logistiques et de transport et la valorisation de notre façade maritime, permettant d'exploiter la position redevenue centrale de la Méditerranée dans les échanges entre l'Asie et l'Europe.
- Œuvrer, ensemble, à la réalisation d'un certain nombre de corridors de transport prioritaires.
- Favoriser les complémentarités et les coopérations industrielles nord-sud permettant d'engager une stratégie gagnante-gagnante en terme d'activité et d'emploi.
- Faciliter l'implantation de petites et moyennes entreprises européennes au sud de la Méditerranée par la mise en place de fonds d'investissements dédiés.
- Soutenir les réseaux de coopération entre petites et moyennes entreprises au service du développement local.
- Se donner les moyens pour interagir et promouvoir les intérêts méditerranéens dans les instances européennes et multilatérales où sont discutés et négociés des programmes ou des arrangements commerciaux ayant une incidence forte sur les économies méditerranéennes.
- Organiser le dialogue avec les pays nouveaux entrants et les pays candidats méditerranéens.

Enfin, se doter de capacités cognitives d'analyse et d'anticipation sur les enjeux et les effets de la mondialisation sur le territoire méditerranéen (voir plus loin les propositions formulées à ce sujet par les Instituts Méditerranéens).

Priorité 2 :
Donner un nouvel élan à la politique de protection de l'environnement et du développement durable en Méditerranée

Loin des stéréotypes véhiculant cette idée trompeuse d'un « paradis gratuitement offert à la délectation des hommes », la Méditerranée a toujours été et demeure aujourd'hui encore « une terre géologiquement ingrate, aride et inhospitalière, un espace étouffé par les montagnes et balayé par les vents, un monde qui n'a réussi à se construire une forte identité qu'au prix de nombreux compromis et apports extérieurs ».¹

Les risques de dégradation irréversible de l'environnement sont donc nombreux. Ils concernent l'eau, bien entendu, mais aussi le sol, la forêt, le littoral et la mer elle-même. Ces risques créent une « interdépendance de la vulnérabilité », source de liens entre les différentes Régions qui bordent la Méditerranée.

La gestion de la ressource hydrique est confrontée, en raison d'une pluviométrie irrégulière, à des déséquilibres structurels dans la répartition spatiale de l'eau.

L'érosion, la disparition des terres arables et la dégradation des sols sont les conséquences des pratiques agricoles et de l'érosion hydrique. Les atteintes, enfin, à la diversité de la faune et de la flore sont particulièrement fortes dans les espaces à fortes concentrations : zones urbaines, zones littorales et couloirs de transport.

La Méditerranée est, en outre, la région d'Europe la plus exposée aux risques naturels, principalement aux séismes, aux inondations et aux incendies. Se superposent à ces risques naturels les risques anthropiques, liés aux activités industrielles polluantes, et les risques de pollution marine pouvant être causés par des accidents de navire transportant du pétrole ou des matières dangereuses.

Un autre enjeu, pour la Méditerranée, est celui des conséquences du réchauffement climatique sur l'écologie marine et l'ensemble des Régions qui bordent le Bassin. Les rares études qui ont été conduites à l'échelle

européenne montrent que c'est au sud du continent, dans les espaces qui bordent le Bassin méditerranéen, que les conséquences de ce réchauffement risquent d'être les plus importantes.

L'enjeu pour cet espace est la nécessaire coopération non seulement entre pays membres mais aussi avec les autres pays riverains de la Méditerranée. C'est particulièrement vrai dans le domaine maritime. Le milieu marin ne coïncide pas avec les frontières géopolitiques existantes. Il est par essence transfrontalier, d'où la nécessité d'assurer une coopération et de définir des principes communs. Cela est vrai, également, pour les questions de sécurité maritime.

La protection environnementale et la gestion des risques sont des sujets qui se prêtent particulièrement bien à la coopération. De nombreux projets ont été menés au cours de la précédente programmation associant les Régions de l'espace Méditerranée Occidentale dont certains méritent d'être poursuivis et même amplifiés.

Par ailleurs, les Régions constatent que le poids des thématiques méditerranéennes dans la politique européenne de l'environnement apparaît comme notoirement insuffisant. Elles souhaitent donc œuvrer pour une meilleure prise en compte des spécificités méditerranéennes dans toutes les instances, européennes et multilatérales, où se prennent des décisions concernant l'avenir de l'écosystème méditerranéen.

Plusieurs domaines stratégiques de coopération ont donc été identifiés :

- S'organiser et conduire des actions communes permettant une meilleure prise en compte des spécificités méditerranéennes dans les programmes nationaux, européens et multilatéraux.
- Anticiper par des actions coordonnées les conséquences du réchauffement climatique sur les Régions méditerranéennes.
- Développer des capacités communes d'observation et d'analyse des transformations du territoire méditerranéen et en particulier des atteintes à l'environnement sur cet espace.
- Mutualiser les efforts d'application des techniques satellitaires pour l'observation du territoire et la gestion des risques.

¹ Philippe Barbé in *L'anti-choc des civilisations*, Editions de l'Aube – 2005.

- Lancement d'un programme interrégional sur la sécurité maritime en Méditerranée.
- Protéger, valoriser et sécuriser les ressources en eau
- Promouvoir l'efficacité et la diversification énergétique

Priorité 3 :
Agir pour la mise en place d'une politique européenne coordonnée sur les questions migratoires

La Méditerranée est, aujourd'hui, le premier espace de migration au monde, à la fois par l'intensité des flux et par la diversité des populations qui la parcourent. C'est en même temps un carrefour de mobilités et le cadre d'échanges économiques intenses où se croisent différents flux de population et types de circulation avec des zones d'installation, de transit et de passage.

Les motivations de ces migrations et circulations intensifiées ne s'expliquent plus seulement par les écarts de richesses, des raisons économiques (chômage endémique au Sud, faibles revenus) ou des motifs politiques (guerres civiles, conflits armés). Ces mouvements résultent également, et de plus en plus, des liens renouvelés par le développement des moyens de communication entre les différentes communautés d'émigrés et les pays d'origine conduisant à une généralisation d'une véritable « culture d'émigration » qui touche toutes les classes sociales des pays de départ.

L'absence de politique concertée au niveau européen et le durcissement progressif des législations européennes ont conduit à une fragilisation accrue du statut de migrant et un développement sans précédent de l'immigration clandestine en provenance du Maghreb et plus récemment d'Afrique, via les côtes espagnoles et italiennes.

Dans ce contexte, l'immigration clandestine constitue un phénomène de plus en plus répandu. Alors qu'une grande partie des migrants clandestins jouent un rôle dans les économies et les marchés de l'emploi européens, l'immigration clandestine qui résulte partiellement des activités des passeurs et du trafic des êtres humains, engendre pour les Régions par lesquelles ils entrent sur le territoire européen, de nombreux problèmes.

Parmi les Régions partenaires du projet, certaines sont particulièrement exposées à cette vague d'immigration clandestine. Bien que ne disposant d'aucune compétence pour maîtriser ces flux, elles mettent en place les dispositifs éducatifs, sanitaires et sociaux de première urgence pour l'accueil de ces réfugiés sans obtenir une juste compensation financière de la part de leurs États respectifs. La présence en nombre croissant de mineurs, de femmes avec des enfants en bas âge et de personnes âgées qui arrivent sur des embarcations de fortune, exige des dispositifs différenciés de plus en plus complexes à organiser.

Dans le même temps, les mesures de contrôle des flux migratoires font obstacle à la circulation légitime des personnes entre les deux rives, ce qui met à mal le principe même d'un partenariat ouvert prôné par l'Europe. Les obstacles posés à l'obtention de visas pour les étudiants, les jeunes professionnels, les responsables économiques, les professions libérales sont mal comprises et de plus en plus mal vécues par des populations vis-à-vis desquelles l'Europe essaye par ailleurs de promouvoir des valeurs d'ouverture et de tolérance. S'ajoutent à cela des procédures de demande de visa peu fiables en terme de délai et un accueil dans les consulats qui est souvent vécu comme une humiliation par ceux qui font leur demande. Or les publics concernés par le partenariat et ceux pour lesquels l'obtention d'un visa relève d'un véritable parcours du combattant sont les mêmes. Cette question, dont l'impact a été largement sous-estimé dans la mise en œuvre du partenariat, pèse lourdement dans la dégradation du climat de coopération que l'on constate ces dernières années.

Les programmes européens mis en œuvre dans ce domaine se fondent sur le Traité d'Amsterdam qui prévoyait la mise en place d'une politique communautaire en matière d'immigration et d'asile. Le rejet de la Constitution Européenne qui devait parachever ce processus a éloigné la perspective d'une politique européenne en matière de gestion des flux migratoires.

L'Union Européenne a, néanmoins, réaffirmé à l'occasion du Conseil des Ministres de la Justice et de l'Intérieur du 5-6 octobre 2006, son engagement sur une « approche globale des questions de migration » en direction particulièrement de l'Afrique et des Pays

Méditerranéens. Dans cette approche, les objectifs de co-développement sont cités comme prioritaires au même titre que les objectifs de sécurité. De la même façon, le rôle des migrants dans le développement local de nombreuses régions d'Europe y est explicitement reconnu.

La Commission a édicté un certain nombre de recommandations et mis en place plusieurs instruments spécifiques pour aider les États membres à mettre en place des politiques spécifiques. Le programme AENEAS prévoit en particulier la mise en place d'un dialogue régional et sous-régional en matière de gestion des flux migratoires.

Jusqu'ici la coopération entre Régions méditerranéennes n'a pas été mobilisée sur la question des migrations. Pour faire face aux problèmes qu'elles rencontraient, elles se sont retournées vers leurs États respectifs.

Les Régions partenaires souhaitent coopérer pour :

- Conduire des actions communes d'observation, d'information et d'analyse sur les phénomènes de la migration (légale et illégale);
- Faire mieux connaître les difficultés auxquelles elles sont confrontées et obtenir une meilleure coordination entre les États et la mise en place d'une véritable politique européenne en la matière ;
- Travailler ensemble sur des initiatives d'intégration économique et sociale des migrants ;
- Favoriser le recyclage de l'épargne des migrants vers des activités productives dans leurs pays d'origine
- Demander la mise en place d'instruments financiers leur permettant de coopérer plus efficacement sur toutes les questions relatives à l'accueil des migrants ;
- Travailler ensemble avec les Régions et les pays du sud de la Méditerranée sur des actions de co-développement ciblant plus particulièrement les populations les plus exposées ;
- Mettre en valeur le capital social et culturel des migrants dans leur société d'accueil
- Aider à la mise en réseau des structures en charge de l'accueil des migrants ;
- Mener dans leur domaine de compétence, respectif des actions concertées avec les Régions et les pays du Sud, permettant de faciliter la circulation légitime des personnes entre les deux rives et une

meilleure intégration sur les marchés du travail locaux

Priorité 4 : Développer le dialogue interculturel

Les Régions partenaires du projet ont réaffirmé que la promotion d'une meilleure compréhension entre les cultures devait être considérée comme une composante essentielle du rapprochement entre leurs peuples et de l'amélioration de la perception mutuelle en Méditerranée.

Les efforts entrepris ces dernières années par les Régions partenaires ont dû faire front à une triple marginalisation : 1) celle subie par le Partenariat euroméditerranéen dans les relations extérieures de l'Union Européenne, du fait de la priorité donnée à l'Est ; 2) celle de la coopération décentralisée comme composante de ce partenariat ; et 3) la marginalisation progressive du dialogue interculturel au regard des autres thématiques du volet social et humain du partenariat.

On notera également que cette thématique a quasiment disparu de la nouvelle politique de voisinage qui s'appuie sur « un engagement réciproque en faveur de valeurs communes se situant principalement dans les domaines de l'État de droit, de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'Homme, notamment du droit des minorités, de promotion des relations de bon voisinage, des principes de l'économie de marché, et du développement durable ».

Or les Régions partenaires considèrent que dans le contexte méditerranéen, où les risques de repli identitaire sont patents, le dialogue interculturel est, aujourd'hui, une priorité. Elle rejoignent en cela les objectifs de la Charte de l'Unesco pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, promulguée en 2005, qui vise à favoriser « la féconde diversité des cultures » dans un esprit de dialogue et d'ouverture, prenant en compte les risques d'homogénéisation et de repli identitaire liés à la mondialisation.

Ici également, l'action collective des Régions doit chercher en priorité à s'appuyer sur des structures existantes dont elles peuvent renforcer le potentiel d'action en créant des synergies par une coordination des activités, la mise en réseau des institutions spécialisées, la tenue de manifestations communes en liaison

avec les organisations multilatérales qui traitent de ces questions.

De très nombreuses initiatives et courants de pensée existent, visant à préserver l'identité et la diversité culturelles dans les pays méditerranéens. Plusieurs Régions partenaires sont également engagées sur des politiques axées sur ce même objectif.

Plutôt que de lancer une initiative nouvelle, il est recommandé d'inscrire l'action collective des partenaires dans un partenariat étroit avec les institutions internationales déjà très actives dans ce domaine, et en particulier la Fondation Anna Lindh.

Quatre orientations stratégiques de coopération ont été, ici, retenues :

- s'associer aux efforts de la Fondation Anna Lindh, notamment concernant l'éducation et la jeunesse, et travailler ainsi, au niveau régional, à la construction d'un véritable dialogue entre les cultures ;
- œuvrer ensemble pour préserver la diversité culturelle en Méditerranée en s'associant aux initiatives multilatérales prises par l'Unesco, le Conseil de l'Europe mais également à celles prises au sein des pays arabes telles que l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) ou l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) ;
- renforcer le dialogue interculturel en prenant appui sur des initiatives existantes (par exemple celles lancées par la Fondation des Trois Cultures) et en leur donnant une légitimité transméditerranéenne ;
- promouvoir des initiatives communes associant des jeunes issus des différents pays de la Méditerranée (par exemple par la création d'un corps de jeunes volontaires issus des différentes Régions et leur mobilisation sur des projets de développement).

Un « saut technologique » sur les pratiques de coopération en Méditerranée

Si le contexte est favorable à une plus forte implication des Régions sur les questions méditerranéennes, les conditions de mise en œuvre d'une politique volontariste et ambitieuse dans ce domaine sont exigeantes.

Des marges de manœuvre nouvelles ne pourront être dégagées que sous réserve d'une modification profonde des pratiques de coopération entre les autorités territoriales au sein de l'espace.

Un véritable « saut technologique » est nécessaire dans la façon d'aborder les questions méditerranéennes pour imposer le niveau régional comme lieu de médiation entre les différentes initiatives qui s'appliquent à cet espace. Un programme politique qui irait dans ce sens pourrait être structuré autour de huit types d'engagements dont la réalisation marquerait le franchissement d'une nouvelle étape dans la coopération méditerranéenne, à savoir :

- Développer une conscience commune sur un certain nombre de sujets à forte implication méditerranéenne ;
- Prendre collectivement un certain nombre d'engagements de mise en convergence des politiques régionales sur des questions panméditerranéennes ou globales ;
- S'engager collectivement aux côtés de l'Europe ou d'organismes multilatéraux pour la mise en œuvre de certaines politiques globales touchant la Méditerranée ;
- S'engager collectivement sur quelques grands projets structurants à forte valeur ajoutée transnationale ;
- S'engager collectivement à défendre les intérêts méditerranéens auprès de l'Europe ou dans les négociations internationales ;
- Partager un certain nombre d'outils de réflexion et d'action et leur donner une légitimité méditerranéenne ;
- Promouvoir toute initiative innovante au plan politique permettant de renforcer les coopérations aux différentes échelles géographiques (Eurorégion, par exemple) ;
- Valoriser au plan politique la coopération décentralisée en rapprochant ses modes d'action des normes reconnues internationalement.

Ce « saut technologique » sur les pratiques de coopération en Méditerranée pourrait être facilité par la mise en place, dans chaque région, d'un lieu dédié à ces questions et leur mise en réseau au travers du bassin méditerranéen (projet de réseau de Maisons de la Méditerranée)

Douze projets prioritaires pour la Méditerranée

Nous recommandons que des signes forts soient envoyés pour marquer l'engagement des Régions partenaires sur des modes de gouvernance renouvelés. Parmi ces signes forts, nous proposons que soient lancés rapidement un certain nombre de projets concrets en ligne avec les objectifs stratégiques retenus.

Trois natures de projet ont été envisagées.

Des **projets « intégrés »**, dans lesquels plusieurs Régions mettent en commun des ressources au service d'un objectif partagé. Sont concernés ici des projets à fort enjeu méditerranéen qui n'ont de sens que s'ils sont menés collectivement, en utilisant les leviers de la coopération interrégionale. L'effet recherché est d'atteindre une masse critique qui soit à la dimension des enjeux.

Des **projets de « mise en convergence des politiques régionales »** sur des objectifs ou des normes communes. Sont regroupés ici des projets permettant d'aligner les politiques régionales mais qui ne nécessitent pas nécessairement la mise en commun de ressources particulières. L'effet recherché est celui d'une plus grande synergie entre les politiques régionales permettant de réduire la fragmentation propre à cet espace.

Enfin, des **« projets de promotion commune des intérêts méditerranéens »** dans toutes les instances nationales, européennes ou multilatérales où se prennent des décisions qui, d'une façon directe ou indirecte, ont un impact sur l'avenir de cet espace.

Concernant leur mise en œuvre concrète, on notera que certains projets rejoignent des objectifs déjà identifiés comme prioritaires dans les programmes européens en cours d'élaboration pour la prochaine programmation 2007-2013, et en particulier les programmes relevant de l'objectif 3 (Interreg) et ceux relevant du volet « Cross Border » de l'instrument voisinage. Elle pourrait donc être reprise dans ce cadre.

D'autres correspondent à des actions devant être engagées par les Régions sur leurs ressources propres ou à partir de celles déjà dévolues aux actions de coopération.

D'autres, enfin, de portée plus générale, expriment un volontarisme politique collectif qui nécessite d'être porté par une plateforme adaptée à ce type d'engagement.

Le groupe de travail a donc identifié, à titre d'exemple, un certain nombre d'actions prioritaires pouvant être lancées rapidement et qui sont l'expression de la volonté commune de placer les Régions au centre d'une politique méditerranéenne renouvelée. Parmi toutes celles envisagées, une douzaine de projets ont été identifiés couvrant l'ensemble des priorités stratégiques retenues. Toutes ne pourront donc pas être lancées de façon simultanée. Un choix politique s'impose donc pour retenir celles dont la faisabilité à court terme est la mieux garantie.

Point essentiel : ces projets répondent à des enjeux méditerranéens. Ils ne sont donc pas spécifiquement nord-nord ou nord-sud. Ils peuvent, par construction, être déployés sur l'ensemble du Bassin ou sur seulement une partie de celui-ci. Les Régions du Sud peuvent donc être associées à chacun de ces projets.

Cette approche marque, de ce point de vue, l'ambition nouvelle de s'abstraire d'une catégorisation artificielle de la politique européenne qui segmente clairement ce qui relève de la rive Nord des questions relatives à la rive Sud en associant les efforts du Nord et du Sud pour la défense des « biens collectifs communs » méditerranéens.

Projet n° 1 :

Mettre en réseau les pôles de développement autour du Bassin méditerranéen

L'innovation et la compétitivité sont au cœur de la nouvelle politique européenne. La stratégie de Lisbonne, qui vise à faire de l'Europe la zone la plus compétitive dans le monde à l'horizon 2010, va se décliner à la fois au niveau de la politique régionale (nouvel objectif 2) et de la coopération transnationale (objectif 3 des futurs fonds structurels). Les orientations stratégiques communautaires précisent, à ce propos qu'une « coopération plus étroite entre les Régions de l'UE doit aider à accélérer le développement économique et à générer une croissance plus élevée ».

Les Régions partenaires comptent de nombreux pôles de développement dont

certaines de portée mondiale, mais qui ne diffusent pas dans l'espace.

Le projet vise ici à créer des connectivités et des synergies entre un certain nombre de pôles de développement travaillant sur les mêmes domaines. Tous les acteurs sont ici concernés :

- Formation de consortiums transnationaux pour partage des ressources de recherche appliquée ;
- Mise en réseau des institutions financières de capital risque ;
- Mise en réseau des pépinières d'entreprises afin de faciliter la circulation des talents, des idées et des capitaux ;
- Jumelage d'organismes de transfert de technologies ;
- Plateforme de mise en relation des entreprises ;
- Elaboration d'instruments d'ingénierie financière conjoints, axés sur le soutien de la recherche et développement dans les petites et moyennes entreprises.

Pour ces projets, des partenariats devront être trouvés avec les relais territoriaux que sont les chambres de commerce, les agences de développement et les institutions financières spécialisées.

Une attention particulière pourrait être accordée à la mise en réseau des pôles de compétitivité dans le domaine des sciences et techniques marines (clusters maritimes).

Projet n° 2 :
Mettre en place une politique commune sur les corridors prioritaires pour l'espace méditerranéen

En Méditerranée, le caractère montagneux des littoraux induit, au Nord comme au Sud, de multiples coupures avec des façades maritimes souvent mal reliées aux hinterlands. Cette situation a des conséquences importantes en matière de transport et de communication.

Au nord du Bassin, la consolidation des réseaux de transports constitue donc un enjeu majeur. Cette consolidation implique en particulier le développement des liaisons Est-Ouest, à la fois transalpines, littorales, aériennes et maritimes. Cela implique le franchissement de barrières physiques alpines et pyrénéennes entre autres, sans négliger le nécessaire renforcement des communications

entre corridors littoraux et les zones de l'intérieur, beaucoup moins accessibles.

Le projet vise ici à créer, sur des corridors considérés comme prioritaires par les Régions partenaires (par exemple Barcelone-Gênes) un groupement d'intérêt public regroupant les collectivités publiques concernées et décidées à œuvrer ensemble auprès des décideurs publics nationaux et européens pour accélérer la mise en place d'une infrastructure nouvelle.

Projet n° 3 :
Créer des liaisons haut débit entre les principaux pôles de développement autour de la Méditerranée

Les technologies dites de haut débit permettant des connexions rapides et permanentes à internet sont aujourd'hui largement disponibles dans la plupart des centres urbains. L'action des Régions vise à rendre ces technologies disponibles sur l'ensemble de leur territoire afin d'éviter ce que l'on appelle communément la fracture numérique.

Un nouvel enjeu se dessine avec l'apparition de liaisons à très haut débit qui sont un enjeu majeur de demain pour les territoires et les différents segments d'utilisateurs : entreprises, grand public, institutions locales.

Le projet vise à accélérer l'installation d'infrastructures de très haut débit reliant les principaux pôles de développement autour de la Méditerranée.

Projet n° 4 :
Mettre en place des fonds d'investissement régionaux pour les petites et moyennes entreprises en partenariat avec la BEI

Deux des Régions de l'arc latin (Catalogne et Lombardie) ont annoncé la mise en place prochaine d'un fonds d'investissement Euromed auquel participent la Région, leur État respectif et la BEI. Ces fonds sont destinés aux petites et moyennes entreprises régionales qui souhaitent investir dans les pays du Sud et qui le font dans le but de renforcer leur compétitivité. La gestion de ce fonds est confiée à un établissement financier privé.

Il est proposé ici l'extension à l'ensemble des Régions partenaires de ce dispositif et leur mise en réseau. A court terme, un groupe de travail pourrait être lancé entre les Régions partenaires et la BEI.

**Projet n° 5 :
Aligner les politiques régionales sur les
objectifs de Kyoto**

Depuis la signature des accords de Kyoto en novembre 1997, plusieurs collectivités en Europe ont entrepris d'inscrire leur politique énergétique en relation avec ces accords. Elles ont voulu démontrer qu'il «était possible, sur un territoire, de parvenir à diminuer les émissions de gaz à effet de serre plus rapidement et plus vigoureusement que ne le stipulent les engagements de leur pays respectif et de l'Europe sanctionnés par les accords de Kyoto signés en novembre 1997 ».

Ces initiatives s'inscrivent à présent parmi les projets de démonstration du programme LIFE. Les expériences menées ont une portée à la fois concrète et symbolique. Au plan concret, elles ont montré qu'il était possible, en trois ans, de réduire les émissions de gaz à effet de serre au moins autant que le prévoient les engagements internationaux sur une période de dix ans. Au plan symbolique, elles expriment le fait que la réduction des gaz à effet de serre est bien l'affaire de chaque citoyen et qu'elle peut, dans le cadre démocratique d'une collectivité territoriale, être abordée de façon efficace.

Le projet qui est proposé ici vise à engager les Régions partenaires dans une politique volontariste commune de réduction des gaz à effet de serre par une mobilisation de l'ensemble des acteurs régionaux. Cet engagement passe, en particulier, par des mesures d'économie d'énergie et le développement des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) qui constituent à la fois en enjeu environnemental et un enjeu économique de par le potentiel qu'elles représentent.

**Projet n° 6 :
Lancer une coopération interrégionale en
Méditerranée autour du projet Galileo**

L'idée qui est proposée ici est d'engager les Régions partenaires sur un grand projet technologique commun associé à l'un des grands enjeux méditerranéens.

Le lancement d'une coopération autour du projet européen Galileo nous a paru être un bon cas d'école pour une mise en œuvre concrète de cette stratégie.

Plusieurs satellites sont actuellement à la disposition des scientifiques pour l'observation de la Méditerranée. Au cours des trente dernières années, par exemple, l'océanographie méditerranéenne a fait de très importants progrès grâce aux observations satellitaires.

Quelques applications à finalité plus immédiate ont également été développées. On citera, entre autres, le projet Fuego de détection des feux de forêt par satellite, le programme Corine destiné à fournir des informations géographiques homogènes sur l'occupation des sols en Europe, le projet Envisat de détection des pollutions marines et d'identification des navires pollueurs.

Le projet Galileo, lancé en partenariat avec l'Union Européenne et l'Agence Spatiale Européenne, offre une gamme beaucoup plus large d'applications. Le dispositif repose sur une constellation de trente satellites et des stations terrestres permettant de fournir des informations concernant leur positionnement à des usagers de nombreux secteurs. Galileo a, du fait de ses performances, un champ d'applications très étendu. Certaines de ces applications relèvent de compétences publiques locales comme c'est le cas, par exemple, pour les transports en commun, l'agriculture, l'aménagement du territoire, la gestion des risques environnementaux ou l'assistance aux personnes handicapées.

Le projet consiste, pour les Régions partenaires, à créer un groupe de travail ad hoc composé de représentants du consortium industriel en charge du projet, de représentants des collectivités intéressées, d'experts des différents domaines abordés, pour, dans un premier temps, déterminer les applications les plus immédiatement utiles pour ces collectivités et établir un cahier des charges pour le développement de ces applications.

**Projet n° 7 :
Bâtir un consortium interrégional méditerranéen pour la sécurité maritime**

Les principales actions et initiatives relatives à la sécurité maritime en Méditerranée relèvent des États et de la coopération intergouvernementale. Les compétences régionales, que ce soit en Espagne, en France ou en Italie, sont limitées. Les Régions sont toutefois

largement sollicitées pour gérer les conséquences d'incidents graves sur les populations et l'environnement.

Le projet Securmed mené dans le cadre d'Interreg IIIB mérite, de ce point de vue, une attention particulière. En effet, ce projet, piloté par la Ligurie, a démontré l'existence d'un espace de dialogue et de projet interrégional et interinstitutionnel sur ces questions, reprenant en cela les initiatives déjà engagées au niveau régional dans la Baltique au travers du projet MSUO (Marine Safety Umbrella Operation).

Il est donc proposé ici d'inscrire ce projet et ses suites éventuelles dans un cadre interrégional et d'en faire un projet prioritaire pour la Méditerranée.

Projet n° 8 : Développer l'enseignement de l'arabe et du chinois dans les Régions partenaires

S'engager à développer l'enseignement de l'arabe dans les Régions partenaires serait un signe fort de reconnaissance et d'ouverture culturelle entre les populations des deux rives et d'inscription de leurs relations sur le long terme. Pour les jeunes générations issues de l'immigration, c'est également un moyen de retrouver des repères avec leur communauté d'origine qui leur manquent pour s'intégrer dans leur communauté d'accueil.

S'engager sur le développement du chinois relève également de considérations évidentes dans un monde de plus en plus largement mondialisé et dans lequel la Méditerranée souhaite devenir une plateforme des échanges entre l'Asie et l'Europe.

Dans les deux cas, les Régions partenaires pourraient se fixer comme objectif de doubler, à un horizon de cinq ans, le nombre d'élèves apprenant chacune de ces deux langues.

Projet n° 9 : Rapprocher les modes d'actions de la coopération décentralisée des normes reconnues internationalement

La coopération décentralisée doit devenir un élément moteur des relations euroméditerranéennes. Au regard des autres formes de coopération plus traditionnelles, elle est un terrain privilégié de l'affirmation de l'autonomie

locale qui est l'une des clefs du développement des pays concernés.

Elle est loin, toutefois, comme on l'a dit plus haut, d'avoir atteint ses pleines potentialités.

La démarche, il est vrai, est exigeante en temps et en ressources humaines, complexe au niveau politique et administratif, contraire à la pression de l'engagement financier et risquée au niveau des résultats. Pour toutes ces raisons, une plus grande rigueur s'impose dans l'approche et dans la mise en œuvre des projets de coopération.

Les recommandations suivantes sont donc proposées :

- Adopter l'objectif onusien de porter à 0,7% du budget régional l'aide consacrée à la coopération décentralisée ;
- Adopter une charte commune d'éthique en matière de coopération décentralisée définissant les valeurs portées, les engagements réciproques des partenaires et les règles de comportement, s'agissant en particulier de l'écoute à l'égard des partenaires du Sud, des engagements de professionnels dans la conduite des projets et des exigences en matière de résultat ;
- Mettre sur pied des actions pilotes visant à fédérer l'offre de coopération de plusieurs Régions sur des opérations ponctuelles dictées par l'urgence (le sud-Liban ou Gaza, par exemple) ;
- Associer, sur ces opérations, l'effort des collectivités partenaires à celui des grandes organisations multilatérales dans un souci d'apprentissage des meilleures pratiques en matière de coopération.

Projet n° 10 : Définir une position commune de promotion de l'agriculture méditerranéenne dans la politique européenne et la défendre lors de la renégociation de la Politique Agricole Commune prévue en 2008

L'une des recommandations fortes de ce rapport est que les Régions partenaires se donnent les moyens pour interagir et promouvoir les intérêts méditerranéens dans les instances européennes et multilatérales où sont discutés et négociés des programmes ou des arrangements commerciaux ayant une incidence forte sur les économies méditerranéennes.

On pense ici, en premier lieu, au secteur agricole et agro-alimentaire avec la renégociation prévue en 2008 de la Politique Agricole Commune.

La mise en œuvre d'un tel projet est complexe du fait de la multiplicité et de la diversité des intérêts en jeu. Il s'agit donc moins d'aborder cette question sous un angle global que de déterminer deux ou trois positions communes (comme, par exemple, la gestion du 2^{ème} pilier confié aux Régions) et d'être en capacité de les défendre au niveau européen.

Projet n° 11 :
Mettre en place d'une approche régionale intégrée commune sur les questions de migration et de co-développement

Le projet qui est proposé vise à mettre en place une approche régionale intégrée commune sur les questions de migration et de co-développement. De façon plus précise, il s'agit, pour les Régions, d'utiliser leurs capacités de mobilisation des forces économiques et sociales sur leur territoire pour s'engager dans une approche promouvant le rôle des migrants comme facteur de dynamisation de l'économie locale mais également comme acteurs de développement de leur région et territoire d'origine.

Le rôle des migrants comme moteurs d'action de création et de renforcement des relations entre leur territoire d'origine et ceux de résidence n'est, en effet, plus à démontrer, que ce soit à titre individuel au travers des rapatriements financiers vers le pays d'origine ou au travers du mouvement associatif.

Les réseaux transnationaux assis sur la mobilité des personnes permettent également un transfert d'expérience et de compétence qui peuvent être un puissant moteur de développement.

Des partenariats peuvent être ici envisagés avec les organisations représentant le secteur privé et les organisations syndicales pour faciliter l'accès à l'emploi des migrants en conformité avec la législation des pays.

Des partenariats avec les établissements financiers devraient permettre de faciliter les transferts d'épargne des migrants vers les pays d'origine en les orientant vers des activités productives et créatrices d'emploi.

Enfin, des partenariats avec la société civile et les associations à vocation sociale et culturelle

sont nécessaires pour faciliter l'intégration des migrants dans la société d'accueil.

Un travail est également nécessaire de coopération avec les territoires d'origine pour mieux comprendre les complémentarités actuelles et futures sur le marché du travail, les besoins en matière de formation professionnelle, les conséquences de ces migrations, et en particulier celles de personnels qualifiés, sur le territoire d'origine, les conséquences en matière d'équipement public dans les Régions d'accueil...

Projet n° 12 :
Pérenniser le groupe de travail des Instituts Méditerranéens et le mobiliser au service des stratégies méditerranéennes des Régions partenaires

Enfin, en guise de conclusion, il est proposé de pérenniser le groupe de travail des Instituts Méditerranéens et le mobiliser au service des stratégies méditerranéennes des Régions partenaires

Le travail entrepris a montré la capacité des Instituts Méditerranéens qui ont été mobilisés à travailler ensemble, en liaison avec leurs Régions partenaires, pour s'accorder sur une vision et une stratégie commune et proposer un plan d'action axé sur la mise en place d'un certain nombre de grands projets structurants. Tous les membres du réseau sont tombés d'accord pour poursuivre leur collaboration et proposer leur contribution pour une mise en œuvre réussie des engagements qui ont été pris.

Cette implication des Instituts Méditerranéens dans le Plan d'Action des Régions méditerranéennes peut se matérialiser de la façon suivante :

- D'une part, en assurant le suivi des projets qui auront été retenus comme prioritaires, en mobilisant les acteurs régionaux pertinents, en les assistant dans le montage des projets et en assurant les liaisons avec les autres Régions participantes ;
- D'autre part, en actualisant en permanence leur cadre de réflexion et de proposition et, donc, en continuant à alimenter les échelons politiques régionaux d'analyses et d'idées concrètes permettant de renforcer le cadre d'action collective ;

- Enfin, de faire converger les politiques et les opinions des décideurs régionaux en organisant des séminaires de haut niveau dans les différentes Régions concernées, sur des thèmes comme la mondialisation,

les migrations, l'investissement, la coopération, la cohésion sociale et territoriale.

ANNEXE

Les enjeux territoriaux du Bassin méditerranéen

Un espace fragmenté et hétérogène

Les territoires méditerranéens présentent, au regard de la concurrence internationale, un certain nombre de handicaps.

Bien que constituant un espace de cohérence historique et culturel indéniable et un système d'interdépendance, le Bassin méditerranéen est un espace hétérogène et fragmenté tant au niveau économique et institutionnel que géographique.

Dans le contexte de l'Union Européenne, il a pour principale caractéristique d'accueillir à la fois la plupart des Régions bénéficiaires des politiques de cohésion mais aussi certains pôles de développement tout à fait majeurs du sud de l'Europe, qui peuvent constituer des éléments forts pour le développement futur de ces territoires. Cohabitent également des Régions encore fortement marquées par la dominante touristique et agricole et des Régions qui, à l'inverse, se situent dans des dynamiques métropolitaines fortes, essentiellement basées sur l'économie des services.

De ces caractéristiques relativement disparates résultent des stratégies très différentes en matière de développement régional et de planification. Ces divergences sont amplifiées par la diversité des organisations politiques et administratives et l'exercice des compétences régionales dans chacun des pays.

Loin des stéréotypes véhiculant cette idée trompeuse d'un « paradis gratuitement offert à la délectation des hommes », la Méditerranée a toujours été et demeure aujourd'hui encore « une terre géologiquement ingrate, aride et inhospitalière, un espace étouffé par les montagnes et balayé par les vents, un monde qui n'a réussi à se construire une forte identité qu'au prix de nombreux compromis et apports extérieurs ».¹

De fait, la problématique environnementale dans l'espace méditerranéen est très vaste et conditionne le développement économique de la région. Les niveaux de développement et la répartition des ressources entre les deux rives mettent en exergue le déséquilibre Nord-Sud accentué par les fractures écologiques, qui placent les pays du Sud dans des situations très difficiles au regard de la dégradation

continue de leur environnement et de leur forte demande sur les ressources naturelles.

Les risques de dégradation irréversible de l'environnement sont donc nombreux en Méditerranée. Ils concernent l'eau, bien entendu, mais aussi le sol, la forêt, le littoral et la mer elle-même.

La gestion de la ressource hydrique est confrontée, en raison d'une pluviométrie irrégulière, à des déséquilibres structurels dans la répartition spatiale de l'eau. La demande en eau douce est de plus en plus difficile à satisfaire. La pollution des eaux résulte des cycles hydrologiques et des rejets d'origine urbaine, industrielle et agricole. Elle peut être tellurique, provoquée par le rejet des eaux usées, et pélagique par la pollution des hydrocarbures et la pollution atmosphérique.

L'érosion, la disparition des terres arables, la dégradation des sols sont les conséquences des pratiques agricoles et de l'érosion hydrique. Les atteintes, enfin, à la diversité de la faune et de la flore sont particulièrement fortes dans les espaces à fortes concentrations : zones urbaines, zones littorales et couloirs de transport. L'inégale répartition des ressources, la fragilité de ces mêmes ressources et l'intensité des phénomènes liés aux risques naturels affectent également de vastes zones de façon multiple.

Plus que dans d'autres parties du monde, la protection de l'environnement revêt, en Méditerranée, un caractère très sensible car si le patrimoine naturel méditerranéen a offert de grandes potentialités aux activités humaines, celles-ci le mettent en péril aujourd'hui. Dans nombre de Régions méditerranéennes, au sud comme au nord, le développement se fait par épuisement de la rente naturelle méditerranéenne. À terme, l'environnement peut y devenir une limite au développement économique, un véritable goulet d'étranglement.

La Méditerranée est, en outre, la région d'Europe la plus exposée aux risques naturels, principalement aux séismes, aux inondations et aux incendies. Se superposent à ces risques naturels les risques anthropiques liés aux activités industrielles polluantes et les risques de pollution marine pouvant être causés par des accidents de navire transportant du pétrole ou des matières dangereuses

Les pays du sud et de l'est de la Méditerranée ont plus de 21 000 km de côtes qui bordent l'une des routes maritimes les plus fréquentées

¹ Philippe Barbé in *L'anti-choc des civilisations*. Editions de l'Aube - 2005

au monde. On estime que les rejets des navires représentent l'équivalent de 17 Exxon Valdez rejetés dans la Méditerranée.

Un autre enjeu, pour la Méditerranée, est celui des conséquences sur l'écologie marine et l'ensemble des Régions qui bordent le Bassin du réchauffement climatique. Les rares études qui ont été conduites à l'échelle européenne montrent que c'est au sud du continent, dans les espaces qui bordent le Bassin méditerranéen que les conséquences de ce réchauffement risquent d'être les plus importantes.

S'il existe beaucoup d'inconnues quant à l'ampleur, la vitesse du réchauffement et plus encore ses impacts sur la planète, à l'échelle d'une région comme la Méditerranée et à l'horizon 2025, le réchauffement pourrait, entre autres, conduire à une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des phénomènes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, sécheresses estivales, inondations hivernales et coulées de boue qui accroîtraient le risque de glissements de terrain et d'inondations). Par ailleurs, le recul de l'agriculture, l'augmentation de la pression urbaine sur les littoraux, la croissance des villes (avec artificialisation des sols), la réduction du champ naturel d'expansion des crues et les constructions non adaptées aux risques ou édifiées en zones vulnérables risquent de contribuer à la croissance des impacts des risques naturels, autant qu'à la dégradation de l'ensemble de l'espace méditerranéen. De plus, les inondations (qui entraînent une érosion des sols) peuvent se combiner aux feux de forêts et à la dégradation des sols, ce qui conduit à la désertification. À titre d'exemple, plus du tiers de l'Espagne (en particulier le sud et l'est) est concerné par cette menace.

L'espace MEDOCC est fondamentalement tourné vers la mer avec une grande majorité de Régions partenaires qui disposent d'une façade maritime. C'est un espace particulièrement sensible et qui bénéficie déjà d'une base juridique pour la coopération internationale dans les domaines de la prévention, de la réduction et la lutte contre la pollution : il s'agit de la convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, signée en 1976 puis amendée en 1995.

Il existe également le Protocole « situations critiques » (signé en 1976 et révisé en 2002)

qui couvre la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine.

De plus en plus, les législations internes aux pays méditerranéens traduisent dans des textes cette préoccupation en matière de sécurité maritime.

L'enjeu pour cet espace est la nécessaire coopération non seulement entre pays membres mais aussi avec les autres pays riverains de la Méditerranée, à défaut de laquelle les effets d'une coopération maritime resteraient très limités : en effet, d'après la directive européenne "Stratégie pour le milieu marin", *"le milieu marin ne coïncide pas avec les frontières géopolitiques existantes. Il est par essence transfrontalier, d'où la nécessité d'assurer une coopération et de définir des principes communs. En conséquence, l'application au milieu marin d'une stratégie purement nationale est vouée à l'échec"*. Cela est vrai aussi pour les questions de sécurité maritime.

La protection environnementale et la gestion des risques sont des sujets qui se prêtent particulièrement bien à la coopération. De nombreux projets ont été menés au cours de la précédente programmation associant les Régions de l'espace Méditerranée Occidentale.

La valeur ajoutée de la coopération provient également du soutien technique qu'elle peut apporter aux politiques existantes, les projets pouvant servir d'expérimentation pour des politiques innovantes. L'intérêt est d'avoir un outil pour la mise en œuvre d'une coopération nécessaire dans la mesure où les pollutions se diffusent dans un espace partagé et commun (80% des eaux méditerranéennes relèvent du régime juridique de la haute mer, ce qui signifie qu'elles sont ouvertes à tous les États, côtiers ou non, et appartiennent donc à tout le monde... et à personne).

Sur toutes ces questions, le poids des thématiques méditerranéennes dans la politique européenne de l'environnement apparaît comme notoirement insuffisant.

De ce point de vue, les problèmes environnementaux des Régions méditerranéennes présentent de nombreuses spécificités comparé aux problèmes que connaissent les autres espaces européens.

Les risques de fractures économiques et territoriales

L'espace Méditerranée Occidentale rassemble des Régions économiquement très prospères, comme celles du nord de l'Italie, de la Catalogne en Espagne et du Grand Delta du Rhône en France. Ces Régions sont au contact direct de Régions moins favorisées (comme l'illustre la carte 3 qui montre le PIB par habitant en 2001 dans les Régions de l'Union élargie).

L'enjeu transversal principal de cet espace est donc la diffusion du développement des pôles de croissance méditerranéens à l'ensemble de l'arc sud-ouest européen. Cet enjeu a été repris dans le SDEC qui pose comme objectif de faire des Régions méditerranéennes une véritable zone méridionale d'intégration économique d'importance mondiale.

Le développement du sud de l'Europe est également conditionné par les déséquilibres économiques et démographiques entre une rive Nord riche dont la population déjà âgée se renouvelle peu, et une rive Sud relativement pauvre où la population jeune affiche encore une dynamique démographique importante.

Pour leur part et à immigration zéro, les pays européens devront faire face au vieillissement de leur population. Leur population âgée passera de 13,3 millions à 33,9 entre 2000 et 2025. Ces bouleversements dans les structures par âge auront des conséquences importantes sur le marché du travail en Europe. Le marché de l'emploi deviendra déficitaire au nord à partir de 2010, ce qui ne manquera pas d'avoir une influence sur les flux migratoires. À l'inverse, le maintien d'un taux de natalité deux fois plus élevé dans les pays de la rive Sud leur garantira une population active jeune disponible.

La création de millions d'emplois sera la condition première du développement.

Il y a donc lieu de s'interroger sur les voies à emprunter envers une plus grande convergence des politiques de développement régional de nature économique, et notamment sur la valeur ajoutée d'une plus grande coordination de ces stratégies.

La problématique des transports

En Méditerranée, le caractère montagneux des littoraux induit, au Nord comme au Sud, de

multiples coupures avec des façades maritimes souvent mal reliées aux hinterlands (ci-après, la carte 6 montre le relief méditerranéen). Cette situation a des conséquences importantes en matière de transport et de communication. Or le système de transport et les réseaux télématiques constituent un élément pivot pour la réalisation effective du processus d'intégration euroméditerranéenne, car c'est par eux que s'établissent les liens entre les territoires, les hommes et les entreprises. L'une des conséquences en est que les coûts de transports Nord-Sud ou Est-Ouest y sont parmi les plus élevés au monde.

Le sud de l'Europe ne valorise pas suffisamment sa façade maritime dans ses échanges avec le reste du monde. Les réseaux terrestres sont discontinus, peu cohérents et largement saturés, ce qui constitue un handicap par rapport à l'Europe du Nord qui est mieux équipée de ce point de vue.

Cet espace ne dispose pas non plus d'un système organisé de voies d'eau comme celles qui jouent un rôle structurant dans les échanges de l'Europe rhénane ou danubienne. Le rôle que devrait jouer le ferroviaire s'en trouve accru, mais on constate un retard notable en matière d'infrastructures dans ce domaine. Ceci entraîne un basculement sur le mode routier, qui présente des inconvénients en matière environnementale d'autant plus importants que les réseaux sont concentrés dans des corridors du fait de la géographie fragmentée de l'espace.

Des déséquilibres dans la transformation des territoires à l'échelle du Bassin

Les pays des deux rives sont soumis aux mêmes mouvements communs à l'ensemble du Bassin, s'agissant, en particulier de la métropolisation et de la littoralisation de leur territoire.

La métropolisation

Dès à présent, 274 millions des habitants des pays riverains sont des citadins. Les taux

d'urbanisation (67% pour les pays de la rive Nord et 62% pour ceux de la rive Sud) augmentent dans tous les pays.

Ce processus d'urbanisation, même s'il concerne aussi de petites villes, est principalement la conséquence de l'explosion des grandes métropoles dans la plupart des pays méditerranéens. Barcelone, Marseille, Gênes, Casablanca, Alger, Tunis et Le Caire sont des agglomérations millionnaires. Ces évolutions rapides ont entraîné de graves déséquilibres aussi bien dans les agglomérations du Sud (déficit de logements, désordre des constructions, gaspillage des terres agricoles,...) que dans celles du Nord (encombrements, difficultés de circulation, pollutions, éclatements domicile-travail,...) dans un vaste mouvement de périurbanisation mal contrôlé.

La littoralisation

L'intensification des échanges entre pays des deux rives va accentuer le centre de polarisation que constitue la mer Méditerranée, dont

les rivages accueillent de plus en plus d'habitants, venus des arrière-pays, et la plupart des activités économiques.

On observe des clivages nets littoral-intérieur s'accompagnant d'une métropolisation linéaire qui se développe sur des axes tel ceux de :

- Barcelone-Valence-Séville,
- Marseille-Nice-Gênes,
- Patras-Athènes-Thessalonique,
- Casablanca-Rabat
- ou Tunis-Sfax.

Ces mouvements se développent dans des milieux naturels très fragiles, terrestres et marins, particulièrement sensibles aux problèmes de déchets industriels et à ceux de la rareté des ressources naturelles de qualité (eau et air). Cette situation de pression continue sur les zones littorales se traduit par des conflits d'usage des sols qui s'exercent le plus souvent au détriment des activités les moins compétitives et limitent les efforts de protection. Cela renforce la nécessité de s'appuyer sur les territoires en tant que base d'organisation du développement.

ORGANISMES PARTENAIRES



Fondation « Tres Culturas »

Pabellón Hassan II
C/ Max Planck, 2
Isla de La Cartuja.
E 41092- Sevilla

Téléphone : 95 408 80 30
Fax : 95 408 15 06
Email : info@tresculturas.org



IEMED, Institut Europeu de la Mediterrania

Carrer Girona 20, 5a planta
08010 Barcelona

Téléphone : 93 244 98 50
Email : info@iemed.org



Institut de la Méditerranée

Institut de la Méditerranée

58, Boulevard Charles LIVON
13007 Marseille

Téléphone : 04 91 31 51 95
Fax : 04 91 31 50 38



Institut Paralleli, Instituto Euromediterraneo del Nord Ovest

Via Conte Verde, 9
10122 Torino

Téléphone : +39 0115229820/13
Fax : +390115229830
E-mail : info@paralleli.org



CESPI, Centro Studi Política Internazionale

Via d'Aracoeli, 11
00186 Roma - (Italy)

Téléphone : +39 066990630
Fax : +39 066784104
E-mail: cespi@cespi.it